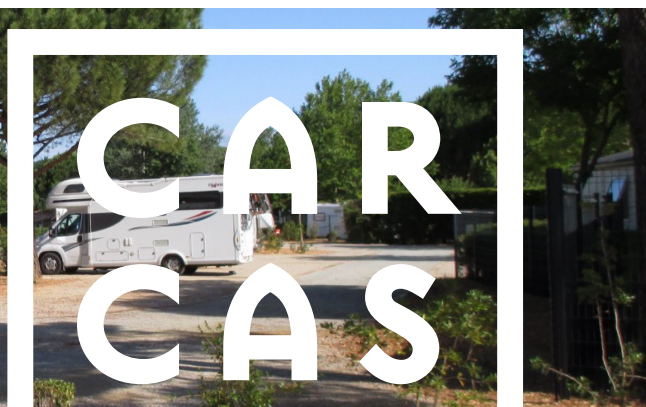




SYNTHÈSE BILAN OGS 2015-2021

Document du 05 septembre 2022



**Syndicat Mixte du Grand Site
de la Cité de Carcassonne**

Hôtel de ville 32, rue Aimé Ramond
11835 Carcassonne Cedex 9
Tél. 04 68 77 78 81 - Fax 04 68 77 74 93
contact@grandsite-carcassonne.fr
www.grandsite-carcassonne.fr



CAR
CAS
SON
NE



Syndicat Mixte du Grand Site
de la Cité de Carcassonne
Hôtel de ville 32, rue Aimé Ramond
11835 Carcassonne Cedex 9
Tél. 04 68 77 78 81 - Fax 04 68 77 74 93
contact@grandsite-carcassonne.fr
www.grandsite-carcassonne.fr



PROJET
GRAND SITE
DE LA CITÉ
DE CARCASSONNE

SOMMAIRE

Introduction

La démarche Grand Site de France

L'OGS, un outil au service du développement du territoire

p6

p8

p10

Chapitre 1 Bilan 2015-2021

1. Les instances de suivi ou de gouvernance
2. Appropriation du projet à différents niveaux
3. Les études préalables structurantes
4. La mise en œuvre des actions du programme
5. Les actions en faveur d'un tourisme durable
6. Une communication Opération Grand Site
7. Des actions au service du projet

p13

p14

p16

p18

p20

p40

p41

p42

Chapitre 2 Bilan financier

1. OGS 1 - Le Tableau des actions & montants prévisionnels
2. OGS 2 - Les perspectives 2023-2026

p45

p46

p48

Conclusion

p51

Annexes

- 1; nouveaux statuts du syndicat mixte
2. chiffres de fréquentation de la Cité

p53

p54

p60

LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE

Présidence

Gérard LARRAT, *Maire de Carcassonne*

Élus membres du Bureau Syndical

Gérard LARRAT, *Maire de Carcassonne*

Hervé BARO, *Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aude*

Régis BANQUET, *Président de Carcassonne Agglo*

Alain COSTE, *Élu du Conseil Régional Occitanie*

Tamara RIVEL, *Élue du Conseil Départemental de l'Aude*

Christophe VARENNES, *Représentant du CMN*

Élus membres du Comité Syndical

Ville de Carcassonne

Gérard LARRAT, *Maire de Carcassonne*

Isabelle CHÉSA, *1ère adjointe au Maire*

Magali Bardou, *Adjointe au tourisme et à l'OGS*

Laurence GASC, *Élue à la Cité*

Carcassonne Agglo

Régis BANQUET, *Président de Carcassonne Agglo*

Pascal VALLIERE, *Vice-Président*

Magali ARNAUD, *Vice-Présidente*

Michel PROUST, *Vice-Président*

Conseil Départemental de l'Aude

Hervé BARO, *Vice-Président du Conseil Départemental*

Tamara Rivel, *Vice-Présidente*

Didier ALDEBERT, *Conseiller départemental*

Maria CONQUET, *Conseillère départementale*

Conseil Régional Occitanie

Alain COSTE, *Conseiller Régional*

Catherine BOSSIS, *Conseiller régionale*

Sylvie VILAS, *Conseillère régionale*

Benjamin ASSIE, *Conseiller régional*

Centre des Monuments Nationaux

Philippe BELAVAL, *Président du centre des monuments nationaux*

Christophe VARENNES, *Administrateur du château et des remparts*

Delphine CHRISTOPHE, *Directrice de la conservation des musées
et collections*

Laurent ALBERTI, *Architecte urbaniste de l'État, conservateur du Château
et des remparts*



INTRODUCTION

2003 CRÉATION

Le Syndicat Mixte Opération Grand Site a été créé le 28 janvier 2003 ; il regroupe depuis cette création, la Région Languedoc Roussillon, le Département de l'Aude, l'Agglomération de Carcassonne, la ville de Carcassonne. Depuis 2015 et les grandes réformes régionales, la Région Occitanie est membre en lieu et place de l'ex-Région Languedoc Roussillon.

Carcassonne Agglomération, quant à elle, est passée de 27 communes à 82 communes en 2016.

Les compétences des collectivités sont liées aujourd'hui à la loi Promulguée le 7 août 2015, portant sur la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement celles attribuées à chaque collectivité territoriale.

Les premiers statuts conféraient au Syndicat Mixte la **prérogative d'engager les études, la concertation et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la protection et la valorisation du site** ; alors, la commune participait à hauteur de 40% et les autres collectivités à 20%. Jusqu'à 2012 aucune dotation n'a été versée en dehors de la mise de fonds de départ en 2004. Les statuts ont été revus en 2012 puis 2019 en intégrant le CMN comme membre actif. Chaque année les collectivités participent à hauteur de 25% chacune soit entre 45 000€ et 49000€

2012 RELANCE

Le Syndicat Mixte évolue dans ses statuts et son fonctionnement, lui **permettant désormais d'exercer des activités relatives aux missions de maîtrise d'ouvrage du programme d'actions.**

Fin 2012 à des fins de relance de l'OGS, **une chef de projet a été recrutée à temps plein** ; dès lors, elle a engagé les études nécessaires à cette relance soit **l'étude de Schéma de fonctionnement et l'étude du programme d'actions de l'OGS engagée en 2013 avec le cabinet Folléa Gautier.**

2013 DÉVELOPPEMENT

Le personnel est complété par le **recrutement d'une responsable d'administration à temps plein de catégorie B** en mai 2013. Parallèlement il est engagé une étude du petit patrimoine rural sur le grand paysage avec un stage de 3 mois puis un contrat de 6 mois avec le **recrutement de Monsieur Chollet** ; ce **poste de catégorie A a été pérennisé avec la création d'un poste de chargé d'étude en mai 2016.**

2014 MISE EN ROUTE

En 2014, la nouvelle municipalité fait de **l'OGS un projet prioritaire pour la Ville de Carcassonne**, et son Président, Maire de Carcassonne, appuie le travail réalisé. Les collectivités et l'État accompagnent fortement l'objectif attendu de réussite du projet engagé depuis 15 ans.

L'ensemble des implications opérationnelles ont été présentées en Conseil Syndical et validées pour permettre leur engagement et la prise en compte des programmes opérationnels dans les cahiers des charges de maîtrise d'œuvre.

2015 DÉFINITION

Le schéma directeur est complété par d'autres études opérationnelles telles que l'Étude de faisabilité et de développement touristique (2015), et l'Étude paysagère, économique, environnementale et patrimoniale, grand paysage, île et bords d'Aude (2015-2019).

2016 VALIDATION

L'événement majeur de 2016 réside dans la validation des documents cadres OGS en Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages.

Juridiquement le Syndicat Mixte est le maître d'ouvrage de l'OGS. Il en est le coordinateur, initiateur et réalise ou fait réaliser pour son compte les opérations votées en Conseil.

De nouvelles études complémentaires viennent parachever le schéma directeur, telles que l'Étude de déplacement (2016), et le Schéma d'interprétation patrimonial lancé en 2016, en cours de finalisation.

2017

2018 PRÉPARATION

Deux ans ont été nécessaires pour parachever cette phase préalable incontournable, qui permet de cadrer l'ensemble des procédures à suivre dans le cadre des futurs projets d'aménagement, de réaliser les concertations publiques nécessaires, de dresser les évaluations juridiques et financières, de monter les plans pluriannuels d'investissement (ppi), de rédiger les cahiers des charges des charges des différentes études de maîtrise d'œuvre et annexes, et enfin d'organiser et de coordonner les maîtrises d'ouvrages.

2019

2020 CONSULTATION

La période 2019-2020 marque le lancement des appels d'offres des études de maîtrise d'œuvre concernant la requalification de l'entrée Est Cité Porte Narbonnaise, de l'entrée Ouest Cité Porte d'Aude, ainsi que celle du secteur Pont Vieux. Les consultations ont été couronnées de succès, les candidatures de qualité, chacune des opérations s'est vue attribuée une équipe de maîtrise d'œuvre.

2021 ADHÉSION CMN

Le syndicat mixte intègre le CMN comme membre actif, ses statuts sont modifiés en faveur d'un rôle de coordinateur, de pilote et de gestionnaire du programme Grand Site.

Les études de maîtrises d'œuvre sont lancées concernant la requalification de l'entrée Est Cité Porte Narbonnaise, de l'entrée Ouest Cité Porte d'Aude, ainsi que celle du secteur Pont Vieux.

RÉSUMÉ

2015-2016 ACTIONS DE PRÉFIGURATION

- Réalisation du parking de l'île en 2015.
- Réalisation de l'aire de camping-cars en mai 2016.
- Aménagement provisoire du parking de délestage en mai 2016.
- Suppression du parking des fossés de la Cité en juin 2016.
- Reconfiguration des accès aux stationnements :
 - > le parking Tripier réservé aux commerçants.
 - > le parking Delteil intègre des stationnements réservés aux abonnés et aux habitants parmi les places tourisme horaires désormais limitées.
- Requalification du square André Chénier et reconfiguration des circulations environnantes (cf études Syndicat Mixte)

2016 VALIDATION OGS CSSPP

- Validation de l'Opération Grand Site et de ses documents cadres devant la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages, le 8 décembre 2016. Ref documents cadres du 8 juin 2016 - plan d'actions et schéma de fonctionnement

2016-2021 AUTRES ACTIONS REALISEES



LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE

Un cadre national de référence

L'objectif de ce label est de faire reconnaître ces Grands Sites comme des lieux d'excellence aussi bien en matière de préservation de l'environnement, du patrimoine et des paysages qu'en matière d'accueil des visiteurs.

Depuis 2000, la démarche des Grands Sites a pris une ampleur nouvelle avec la naissance du Réseau des Grands Sites de France, qui regroupe les organismes de gestion des Grands Sites et la création par l'État en 2002 du label « Grand Site de France ». En 2010, le label Grand Site de France est entré dans le code de l'Environnement.

Un label inscrit dans la loi et attribué par l'État.

Ce label appartient à l'État, qui l'a déposé à

l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est inscrit au code de l'environnement Art. L 341-15-1 depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.

Des documents cadre de référence sur les grands thèmes communs aux grands sites.

- Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France, valeurs communes des Grands Sites de France.
- Des guides pratiques et outils divers au service des adhérents.
- Des méthodes concertées et toujours en recherche des meilleures solutions pour le territoire.



21 Grands Sites de France

Aven d'Orgnac	1
Baie de Somme	2
Bibracte-Mont Beuvray	3
Camargue gardoise	4
Cap d'Erquy - Cap Fréhel	5
Chaine des Puys - Puy de Dôme *	6
Cirque de Navacelles ***	7
Conca d'Oru, vignoble de Patrimoine	8
golfe de Saint-Florent	9
Concours - Sainte-Victoire	10
Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon	11
Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort	12
Gorges de l'Hérault **	13
Iles Sanguinaires - pointe de la Parata	14
Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez	15
Marais Poitevin	16
Massif du Canigó	17
Pointe du Raz en Cap Sizun	18
Pont du Gard *	19
Puy Mary - Volcan du Cantal	20
Solutré Pouilly Vergisson	21
Vallée de la Vézère *	22



Le label Grand Site de France est décerné par l'État, au gestionnaire du Grand Site pour six ans. Il vient reconnaître que son action est conforme aux principes du développement durable.



* site du patrimoine mondial, ** site du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, *** site faisant partie du Bien "Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen", inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, **** site faisant partie du Bien "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes", inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Grands Sites de France en projet

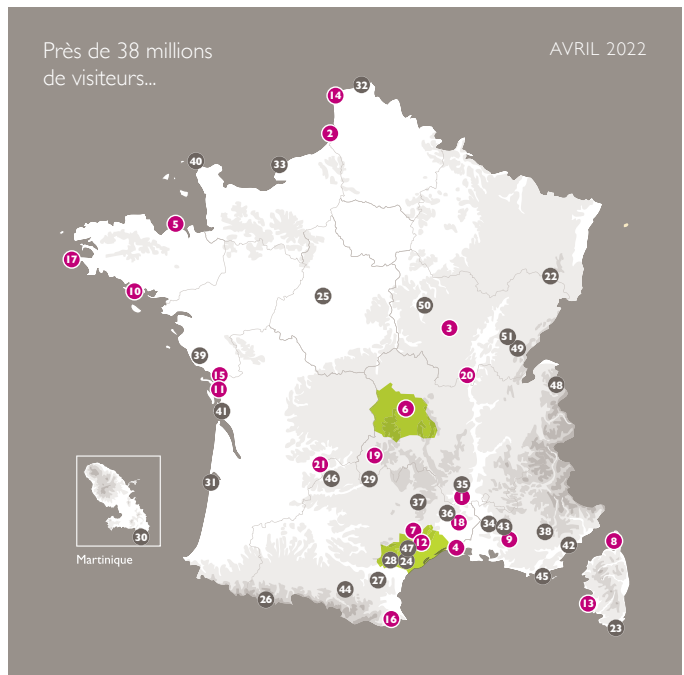
Ballon d'Alsace	22
Bonifacio	23
Canal du Midi - Béziers *	24
Chambord ****	25
Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre *	26
Cité de Carcassonne *	27
Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian	28
Conques **	29
Des Salines à la Baie des Anglais	30
Dune du Pilat	31
Dunes de Flandre	32
Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre	33
Fontaine de Vaucluse	34
Gorges de l'Ardèche	35
Gorges du Gardon	36
Gorges du Tarn, de la Jonte et causses ***	37
Gorges du Verdon	38
Havre du Payré	39
La Hague	40
Marais de Brouage	41
Massif de l'Estérel	42
Massif des Ocre	43
Montségur	44
Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères	45
Rocamadour **	46
Salagou - Cirque de Mourèze	47
Sixt-Fer-à-Cheval	48
Vallée du Hérisson - Plateau des 7 Lacs	49
Vézelay *	50
Vignobles et Reculées du Jura	51

2 grandes collectivités

Département de l'Hérault
Département du Puy-de-Dôme

Près de 38 millions de visiteurs...

AVRIL 2022



- Une approche comparative et itérative pour mieux permettre une adaptation du projet au contexte.
- Des études préalables qui posent les bases du projet.

Les conditions de labellisation du Grand Site Cité de Carcassonne.

Un programme complet d'aménagement et de développement durable sur 15 ans qui permet de répondre aux grands enjeux actuels pour Carcassonne : *meilleure gestion des flux et du site, préservation des milieux, des sites et de la biodiversité, élargissement de la découverte et meilleur accueil des visiteurs, développement économique durable.*

28 actions sont au service du projet, réparties sur les différentes entités patrimoniales pour faire sens auprès des visiteurs dans un système interdépendant. C'est donc autour et avec la Cité que se construit le Grand Site en projet pour permettre une meilleure appropriation de l'histoire de la ville tant naturelle que culturelle.

- **L'écrin paysager au Sud Cité** à travers le site classé de 605 hectares véritable sanctuaire paysager. Une histoire agricole forte autour de la vigne et du vin, des amandiers, et des reliefs abritant une végétation résiduelle de premier intérêt.

- **Le Bord d'Aude et l'île d'Aude**, poumon vert entre Cité et Bastide

- **La Bastide**, site patrimonial remarquable avec ses 70 carrons médiévaux.

- **Le Canal du Midi**, deuxième site classé Unesco de la Ville.

Si le projet se construit avec un programme d'aménagement conséquent, il fait la part belle au développement économique par la valorisation des circuits courts et des productions locales, la reconquête foncière sur les espaces de transition. **Mais c'est aussi en favorisant un programme d'animation particulier et en invitant à l'itinérance autrement et toute l'année que se démarque l'ambition du projet Grand Site de France.**

Les Enjeux d'une Opération Grand Site à Carcassonne

Une politique concertée.

Cette politique globale tisse le lien entre les habitants, le patrimoine, le tourisme et l'identité territoriale autour d'une histoire à révéler.

Contribuer aux plans de gestion des biens Unesco.

L'Opération Grand Site contribue aux plans de gestion des biens Unesco que sont la Cité et le Canal du Midi.

Réguler les flux de visiteurs.

Différentes stratégies sont mises en œuvre : un redéploiement de l'offre de stationnement, une modification des plans de circulation aux abords du monument Cité, des parcours d'interprétation patrimoniale, des parcours de découverte dits secondaires, et notamment le développement de la liaison Cité - Bastide - Canal / Gare.

Améliorer la qualité de l'accueil et les conditions de visite.

Différents dispositifs participent de l'amélioration de l'accueil : une signalétique directionnelle adaptée, des informations dématérialisées en amont de la visite, des circuits thématiques, des lieux d'interprétation du patrimoine, des points d'accueil qualifiés, et autres. Des mises en réseau renforcent l'attractivité et l'intérêt du site, notamment la candidature Unesco du Département de l'Aude portant sur la Cité de Carcassonne et les forteresses de montagnes, un enjeu territorial fort.

Assurer le développement économique du territoire.

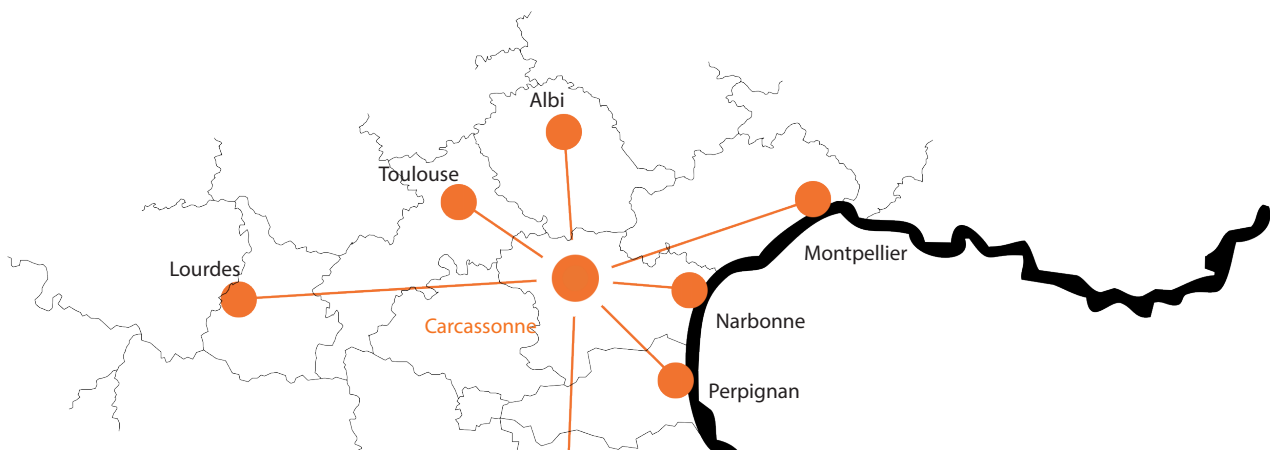
Des enjeux économiques et touristiques qui représentent autour de 25% du PIB local, et qui s'inscrit indirectement dans un enjeu touristique national puisque Carcassonne s'inscrit dans le cadre plus large des grands circuits de visite nationaux des villes et sites Unesco ainsi que les grandes destinations comme le Sud de France voire le grand sud-ouest avec l'Espagne.

Le périmètre OGS de Carcassonne et son plan d'actions ont été définis en lien direct avec les enjeux cités précédemment.

Vue projetée depuis la place des Citadins et de la maison d'accueil touristique



Requalification de l'accueil Entrée Est Cité Porte Narbonnaise - source Folléa Gautier



L'OGS, UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.170 Hectares couverts par le périmètre d'intervention. Plusieurs orientations ont été définies, puis validées en Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages le 8 décembre 2016.

3 Orientations.

Orientation 1 - Améliorer les conditions d'accueil et de visite en cœur de projet.

Orientation 2 - Élargir la découverte en gérant les arrivées sur le Grand Site et en mettant en valeur les sites.

Orientation 3 - Optimiser les retombées économiques en faisant vivre le Grand Site autrement pour les différents publics.

28 Actions à engager sur 10 ans et des valeurs à partager

Les Objectifs : des valeurs paysagères préservées, l'esprit des lieux magnifié, des valeurs patrimoniales au cœur du projet, un développement durable qui prend en compte les habitants, l'environnement et le nécessaire développement économique.

Le Grand Site : une identité plurielle entre Atlantique et Méditerranée, une grande originalité et singularité qui s'est construite autour et avec le fleuve Aude.

La Cité : un ensemble fortifié exceptionnel qui couronne le Grand Site recevant chaque année aux environs de 2 millions de visiteurs qui fait corps avec son écrin paysager classé au Sud.

Des entités patrimoniales et paysagères à mettre en relation: **la Bastide Saint Louis, le Canal du Midi, l'île et les bords d'Aude, le Grand Paysage.**

Phase 1 de l'OGS, de 2015 à 2021

15 Actions prioritaires situées en cœur de projet, dites OGS1, comme programme d'aménagement.

Action 1 - Charte de gestion Cité.

Action 2 - Requalification dans la Cité (*voiries, mobilier urbain, aménagement paysager...*).

Action 3 - Requalification des fossés de la Cité.

Action 4 - Interprétation patrimoniale et touristique dans la Cité.

Action 5 - Système d'accueil touristique Grand Site.

Action 6 - Aménagement de la Promenade Narbonnaise.

Action 7 - Aménagement du parking de Délestage & de ses accès (*action 7.4*).

Action 8 - Requalification du parking Delteil en stationnement réservé Cité.

Action 9 - Aménagement du parking Tripier-Trivalle en stationnement réservé habitants & commerçants.

Action 10 - Aménager l'accès par la Porte d'Aude.

Action 11 - Requalifier la place Saint Gimer.

Action 12 - Aide à la requalification des rues Trivalle et Barbacane.

Action 13 - Créer un nouveau stationnement de quartier «Porte d'Aude».

Action 14 - Requalifier les abords du Pont-Vieux rive droite.

Action 15 - Aménagement d'une aire de camping car.

La Gestion des flux

Parallèlement, la gestion des flux est améliorée à travers l'axe d'intervention suivant **2.1 - Améliorer l'orientation et les déplacements à l'échelle du Grand Site**.

2 Actions prioritaires structurantes d'accompagnement

Action 16 - Parachever et élargir le plan de signalisation du Grand Site de Carcassonne avec une dimension territoriale large

Action 17 - Gérer les flux par la réalisation d'une étude de déplacement et services associés à la gestion des flux (*action 17.1*)

L'élargissement de la découverte & Optimisation des retombées économiques

Permettre une découverte plus élargie et répartir les arrivées tout en favorisant un développement économique durable

7 Actions structurantes

Action 19 - Valoriser le paysage île et bords d'Aude, et le grand paysage

Action 20 - Valoriser le pôle Gare Canal par l'aménagement d'une station vélos (*action 20.1*)

Action 21 - Schéma d'interprétation patrimonial du Grand Site

Action 22 - Animations programme Grand Site

Action 24 - Incitation pour un changement de gamme des commerces à la Cité

Action 25 - Créer les conditions foncières et d'appel à projet qualitatif pour réanimer les espaces commerciaux en rez de chaussée des rues du quartier Pont-Vieux-Barbacane, Porte d'Aude

Action 28 - Participer à l'élaboration de packages de produits groupés invitant à l'itinérance sur le territoire large.

Phase 2 de l'OGS, de 2021 à 2026

11 Actions d'appui pour valoriser le lien Cité-Bastide, le Pôle Gare Canal et le Grand Paysage

Action 4 - Faire valoir culturel sur les espaces publics et privés

Action 17 - Gérer des flux par l'aménagement d'un réseau de circulation douce (*action 17.2*)

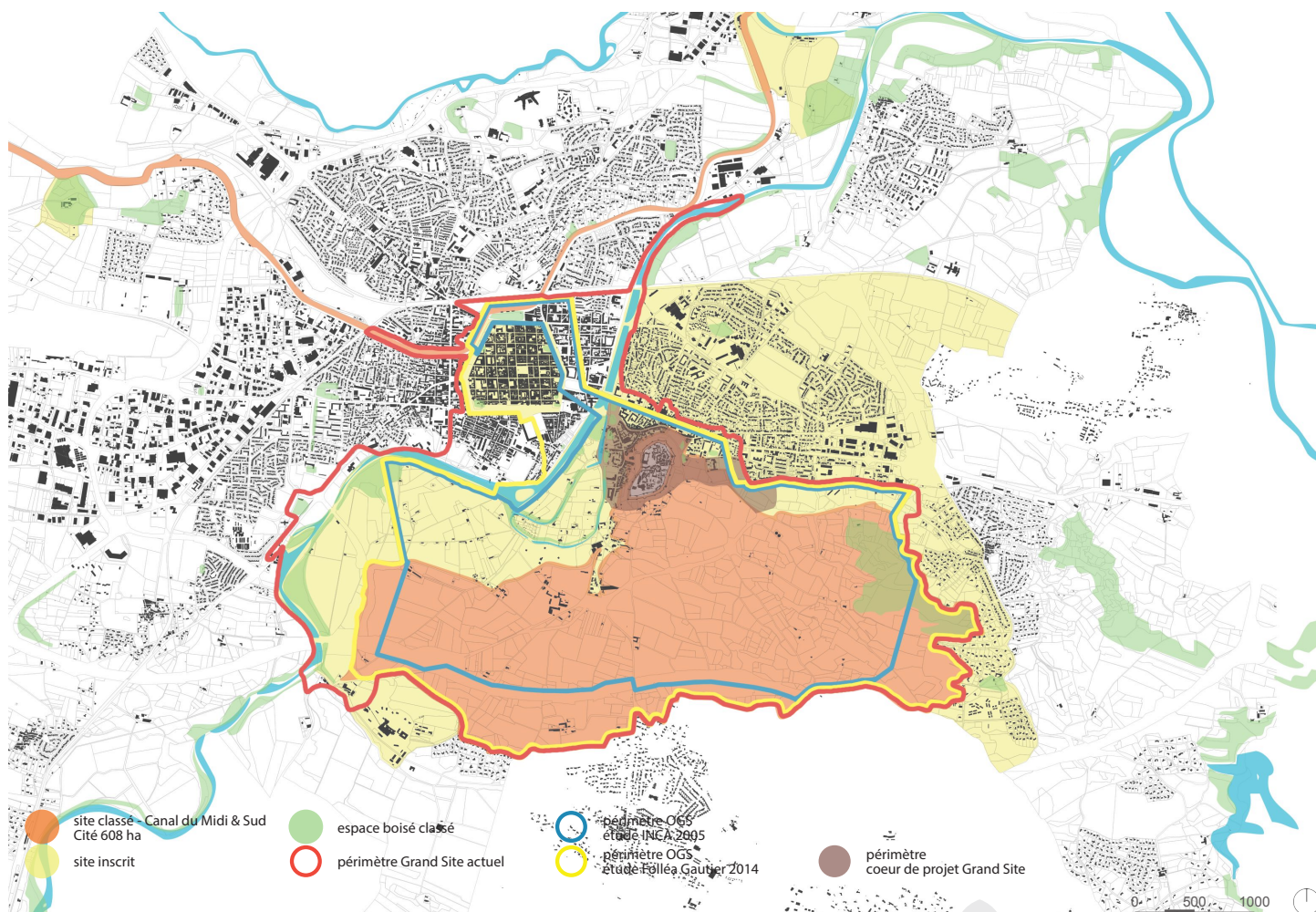
Action 18 - Requalifier la rue du Pont Vieux Rive gauche

Action 19 - Valoriser le paysage île et bords d'Aude, et le grand paysage par l'engagement d'une maîtrise d'œuvre (*action 19.4*) suivi de travaux d'aménagement sur le grand paysage et ses vignobles (*action 19.5*)

Action 20 - Valoriser le pôle Gare Canal par l'engagement d'une étude pré-opérationnelle (*action 20.2*), et d'une maîtrise d'œuvre (*action 20.3*) suivie de travaux d'aménagement (*action 20.4*)

Action 23 - Articuler les projets de reconquête foncière avec la valorisation touristique et économique

Action 26 - Valoriser les produits identitaires





CHAPITRE 1

BILAN DES ACTIONS 2015-2021

- 1** LES INSTANCES DE SUIVI ET DE GOUVERNANCE
- 2** APPROPRIATION DU PROJET À DIFFÉRENTS NIVEAUX
- 3** LES ÉTUDES PRÉALABLES STRUCTURANTES
- 4** LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PROGRAMME
- 5** LES ACTIONS EN FAVEUR D'UN TOURISME DURABLE
- 6** UNE COMMUNICATION OPÉRATION GRAND SITE
- 7** DES ACTIONS AU SERVICE DU PROJET



1 LES INSTANCES DE SUIVI OU DE GOUVERNANCE

DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE

**Une opération
co-pilotée par l'État
et par le Syndicat Mixte.**

1 à 2 **Comités de pilotage par an,**
Co-présidés par le Préfet de l'Aude, et le
Président du Syndicat Mixte tous les ans
sauf 2019-2020

3 à 4 **Comités Syndicaux par an**
présidés par le Président du Syndicat
Mixte.

1 à 2 **Comités techniques,**
institués dans le but de préparer les
Comités de pilotage et les Conseils
Syndicaux de l'OGS ; ils œuvrent à la
synthèse des travaux. Tous les ans sauf
2019 et 2020

Nombreux **Groupes
partenariaux,** réalisés en Préfecture,
réunissant les services de l'État (*DRAC,*
DREAL, DDTM, Préfecture, CMN, VNF), le
DGS et le DST de la Ville de Carcassonne,
et le Syndicat Mixte. Ce groupe de travail
a été institué par Madame Bernard,
Secrétaire Générale, sur la demande de
la chef de projet. Son rôle est de **faire
le point sur les actions en cours** et
surtout les actions où l'État est partenaire
ou acteur, **être facilitateur entre les
différents services** et pouvoir aboutir à
une feuille de route commune.
Ce groupe a fonctionné sur les années
2016-2017.

17 à 20 **Réunions / an de
coordination Ville / OGS,** instituées tous
les 15 jours et permettant de faire le point
sur les dossiers en cours sauf 2020-2021
où des réunions de cadrage ont remplacé
les réunions de coordination-1 fois/2mois

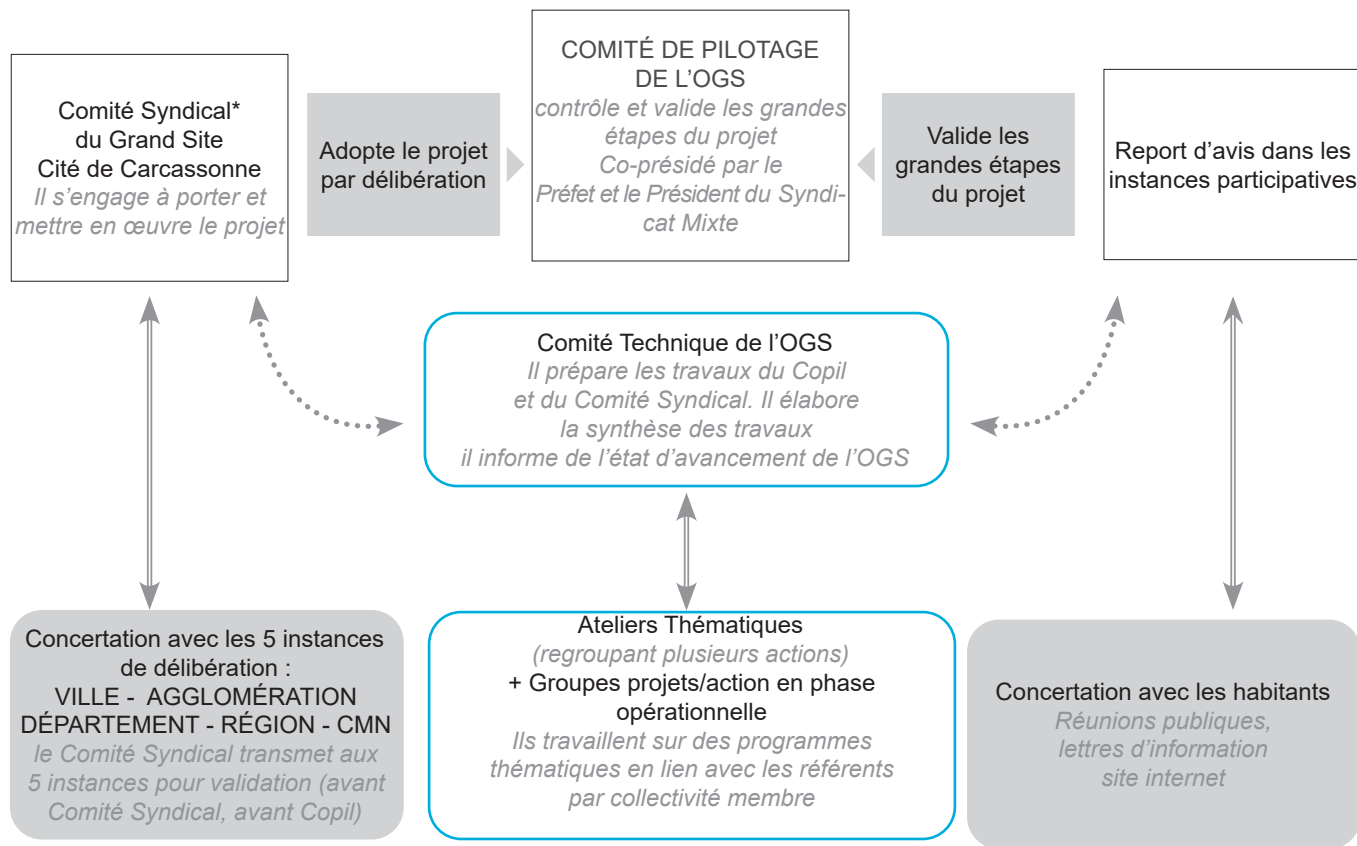
2 **Réunions techniques par an**
collectivités / Syndicat Mixte, instituées
dans le but de préparer les dossiers
financiers et les actions pour l'année N+1.

1 **Bilan de gestion annuel,** réunissant
la DREAL et les collectivités. Institué dans
le but de présenter toutes les actions
finançables au titre du CPER dans le cadre
des programmations engagées et votées
préalablement en Conseil. Permet de
faire un bilan de fonctionnement. Dossier
complet fourni de bilan des opérations et
rédaction des fiches actions pour l'année
N+1.

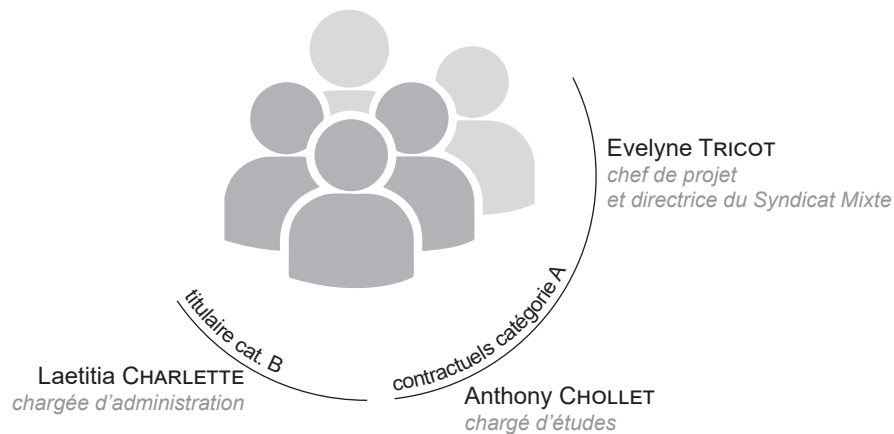
1 **Bureau syndical annuel** pour
préparer le budgets ou lorsque des sujets
spécifiques l'imposent.

1 **Membre supplémentaire au sein
du Syndicat Mixte** avec l'adhésion du
Centre des Monuments Nationaux dans la
gouvernance du Syndicat Mixte depuis le
09 décembre 2021 (*voir statut en annexe*).

1 **Référent OGS pour chacun des
membres du Syndicat Mixte** qui participe
aux instances de suivi et au projet.



L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE



BILAN 2021

30
REUNIONS*

313
PARTICIPANTS

**Hors réunions de suivi d'études*



2 APPROPRIATION DU PROJET À DIFFÉRENTS NIVEAUX

UN PROJET COLLECTIF

L'OGS intégrée dans les projets locaux

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable de la Bastide ; depuis 2016, le Syndicat Mixte a participé aux différentes réunions qui ont permis l'élaboration de ce programme, porté par la Ville de Carcassonne.

Agriculture Urbaine, le Syndicat Mixte a participé à différentes réunions portant sur diverses perspectives de projet, en relation à l'étude du Parc Naturel Urbain.

Pôle Canal, le Syndicat Mixte a participé à différentes réunions portant sur des projets impactant le secteur Canal Gare, au titre du périmètre OGS, ainsi que de l'action 20 de valorisation du Pôle Canal Gare.

Pôle d'Échanges Multimodaux (PEM), le Syndicat Mixte a participé à différentes réunions du PEM, porté par Carcassonne Agglo et la Région Occitanie.

Grands Sites d'Occitanie, le Syndicat Mixte a participé au suivi du dossier de candidature, ainsi qu'aux différentes réunions, conduites par le Conseil Départemental de l'Aude et la Région Occitanie.

Participations aux différentes instances du dossier « Carcassonne et les citadelles du vertige » porté par le Conseil Départemental de l'Aude visant une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des châteaux sentinelles de montagne d'Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus et Termes. Le plan de gestion Unesco est en cours d'élaboration.

Participation des habitants et acteurs locaux

Des concertations pour chaque projet.

Entrée Est Cité Porte Narbonnaise, Des concertations préalables au projet, des concertations durant la phase d'élaboration du projet, un groupe de travail qui a permis de mettre en adéquation le besoins des différents acteurs et le programme d'aménagement.

Entrée Ouest Cité StGimer Porte d'Aude, Un programme défini préalablement avec le conseil de quartier et qui a permis d'établir le cahier des charge de maitrise d'œuvre.

Secteur Pont Vieux Rive Gauche, Des réunions avec les commerçants pour mieux adapter le projet. Une réunion d'information en phase pré-chantier.

Cité
Des ateliers participatifs sur différents thèmes

Nombreux Comités techniques pour chaque phase de projet, pour un travail collaboratif étroit avec les différents partenaires (*État, collectivités, associations, CMN*).

3 LES ÉTUDES PRÉALABLES STRUCTURANTES

FONDEMENT DU PROJET

Étude de fonctionnement du grand site et plan d'actions

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte
Prestataire :
 Folléa Gautier (paysagiste) (mandataire)
 Maîtres du Rêve (tourisme)
Statut : **Action réalisée** entre 2013 et 2015

Objectif :
 Définir les lignes directrices du programme OGS, les grands enjeux et les axes directeurs d'intervention afin de poser les bases du projet.

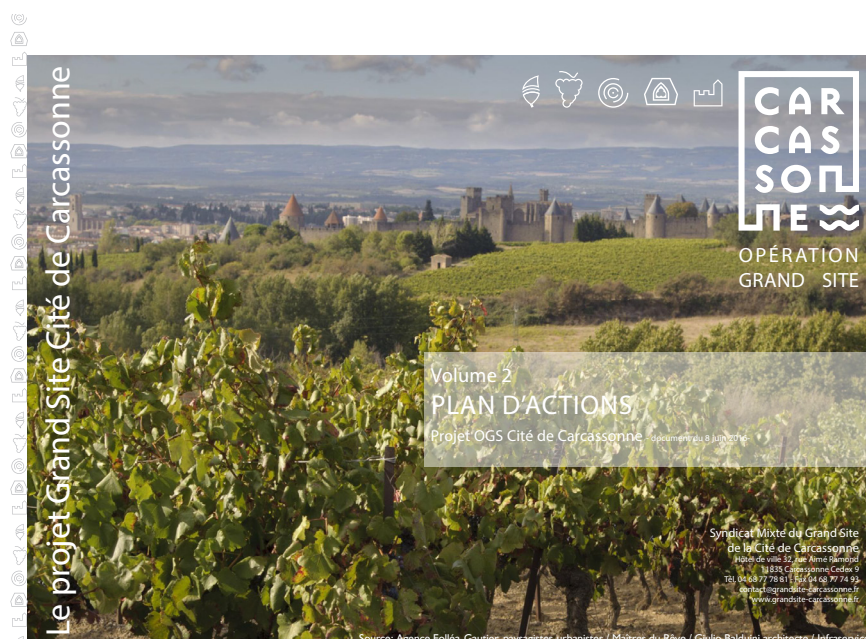
Résultat :
 Deux documents de référence constituent les documents cadres de l'OGS, il s'agit du **schéma de fonctionnement** et du **plan d'actions**. **Tous deux ont été validés en Commission Supérieure des Sites, Perspective et Paysage du 08 décembre 2016.**

Étude de déplacement et services associés

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte
Prestataire :
 Systra (transports mobilités) (mandataire)
 Sareco (mobilité stationnement)
Statut : **Action réalisée** en 2016

Objectif :
 Dresser un état des lieux des modes de circulation et stationnements du Grand Site, proposer des scénarios à différentes échelles (Cité, Bastide, Pôle Gare Canal).

Résultat :
 Le cœur de site a bénéficié d'une analyse détaillée de son **plan de circulations et de stationnement** (secteurs Porte Narbonnaise et Porte d'Aude). L'approche des **modes de gestion et des services annexes** a également été appréhendée. (navettes, politique tarifaire, autre...) (**détails p28**).



Étude de faisabilité et de programmation de l'accueil touristique sur le Grand Site

dont la Programmation du Centre d'Accueil

Maitre d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataire : Maitres de Rêve (tourisme)

Statut : **Action réalisée** en 2016

Objectif :

Définir un schéma d'ensemble d'accueil touristique comprenant les accueils touristiques permanents et les accueils secondaires (saisonniers) y compris les relais complémentaires sans accueil.

Résultat :

Il a été imaginé un dispositif éclaté sur l'ensemble du Grand Site de manière à satisfaire les besoins d'informations aux différents niveaux. Différentes catégories d'équipements jalonnent les parcours entre

ceux permanents, ceux saisonniers et ceux qui sont de simples relais sans accueil physique. Leur répartition s'opère selon les voies de passage principales ou les zones d'arrivées que ce soit la gare, le camping municipal, l'île d'Aude et bien entendu les lieux de forte affluence comme la Cité ou la Bastide.

Une programmation plus poussée a été menée sur le centre d'accueil permanent de l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise (détails p24).

Étude du Schéma d'interprétation patrimoniale

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataires :

Pass Muraille (patrimoine) (mandataire)

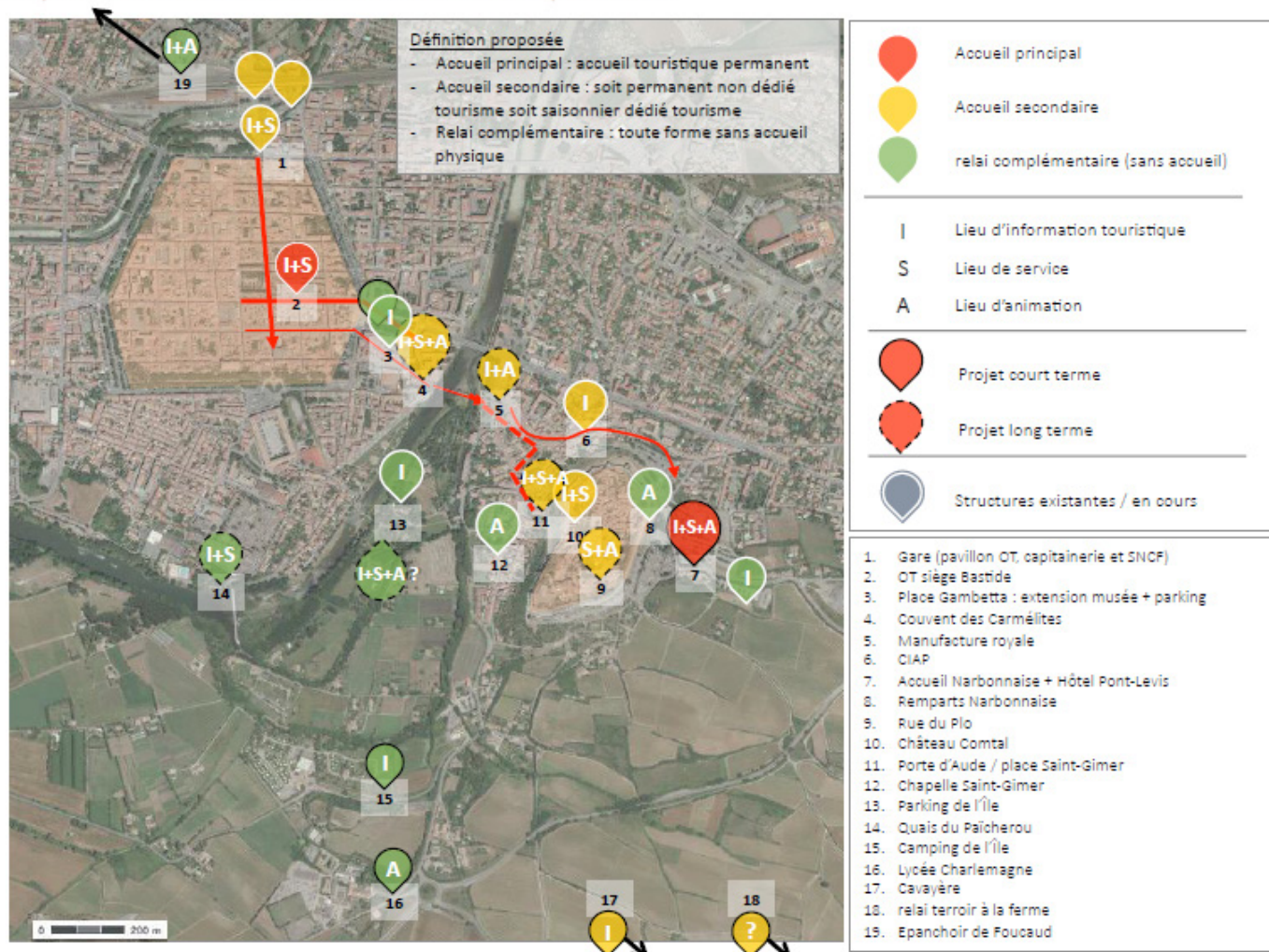
KLD Design (designer)

Urban Expe

Statut : **Action réalisée** en 2016

(détails p35)

Récapitulatif des relais d'accueil existants et potentiels





AXE 1.1 - AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL & DE VISITE EN CŒUR DE PROJET



Formations ILC 2017-2018

Action 1- Charte de gestion

Objectif : Avoir une gouvernance partagée à la Cité.

Formations des commerçants de la Cité

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataire : ILC (*animateur patrimoine*)

Statut : **Action réalisée**

Objectif :

- 1. Distribuer le mémo historique** au plus grand nombre et renouveler des actions collectives avec les participants très motivés par un travail sur la préservation, la connaissance du patrimoine et un travail sur l'image liée à l'identité du site.
- 2. Mettre en place, à partir des points critiques, un ensemble d'actions** portant sur les livraisons, sur la charte des terrasses, sur les poubelles, sur les autorisations d'accès, sur la surveillance du site, sur le respect des heures d'ouverture du château comtal, l'entretien des lices, et autres.

Résultat :

50 commerçants ont participé à la formation. Remise d'un mémo historique à l'ensemble des participants à partir d'un quizz sur les questions les plus fréquentes posées par les touristes.

Expertise des restaurants

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataire : CCI

Statut : **Action réalisée**

Résultat :

Aménagement et communication en juin et juillet 2019 ; un bilan partagé avec préconisations de mise en place de correctifs pour les aménagements extérieurs, la communication. Partenariat engagé avec la CCI pour 153 établissements audités.

Evènement : « Tous mobilisés pour une nouvelle image de la Cité »

Réalisé en 2021, il a permis de réunir de nombreux acteurs à la Cité pour définir un programme d'actions en lien avec la vie dans la Cité, l'amélioration des conditions d'accueil, l'urbanisme, le développement durable.

Constitution d'un groupe de travail

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte 2018-2019-2021

Prestataire : Dialter (*animateur*)

Statut : **Action réalisée**

Dans le cadre des concertations engagées au titre du code de l'urbanisme un groupe de travail a été constitué pour suivre le projet OGS en particulier sur les aménagements entrée est Cité. Il représente les différents groupes d'intérêt à la Cité soit : *les restaurants, les hébergements, le CMN, les commerçants, les institutionnels, et les habitants.*

Le groupe de travail se réunit sur les différentes phases de la maîtrise d'œuvre, pour avis. Il sera à même d'être force de propositions sur les différents sujets liés à la Cité.

Objectif :

Poursuivre le groupe de travail sur d'autres sujets, et ainsi l'étendre :

- le Conseil de la Cité ;
- les groupes thématiques sur les sujets comme la gestion des déchets, les événementiels, la vie dans la Cité, le fonctionnement des livraisons, les heures ouvertes à la circulation pour les travaux et les livraisons, les besoins des habitants.



Action 2.1 - Requalifications en Cité - Les voiries

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Carcassonne

Maîtrise d'œuvre : régie Ville

Montant total : 317.750 € (revêtement de surface)

Montant réseaux : 154.371 €

Statut : **Action réalisée**

Les voiries ont été requalifiées en 2018-2019 : les rues Raymond Trencavel (300m) et Moulin d'Avar (250m) en Cité ont retrouvé un caractère plus authentique avec la réfection de 550 mètres linéaires. Le sol a été repris en pavage dans la continuité des rues adjacentes. Les travaux ont concerné également l'enfouissement des réseaux aériens (basse tension et téléphonie), la rénovation de l'éclairage public en façade, la reprise des réseaux de gaz, d'eaux pluviales, d'adduction d'eau potable et leurs branchements respectifs.



Requalification de la rue Raymond Trencavel

Action 2.2 - Requalifications en Cité - Le mobilier urbain

Refonte des enseignes de noms de rues

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Carcassonne

Statut : **Action réalisée**

Les plaques de rues sont fabriquées en terre de grès de Vallauris. La terre est tout d'abord passée au laminoir pour en faire des galettes d'épaisseur contrôlées, au nombre de 38 et de dimension 42 x 28 cm. Après un séchage d'une journée, les lettres sont estampées dans une sur-épaisseur de terre fraîche.

Prototypage du mobilier urbain

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataires : KLD Design

Statut : **Action en cours**

Le cabinet KLD Design a réfléchi à une charte de mobilier urbain pour la Cité en continuité de l'étude diagnostic réalisée en 2013 par le cabinet Serra.



Nouvelles plaques de rue

Ce travail mené dans un premier temps dans le cadre du schéma d'interprétation patrimonial, s'est poursuivi à travers une mission spécifique sur le prototypage des enseignes.

En effet la disparité flagrante des enseignes en Cité n'est pas en relation avec l'image patrimoniale que l'on attendrait du monument.

La Ville ayant engagé parallèlement le règlement local de publicité, nous avons pu travailler sur un modèle adapté.

Il a été soumis en Commission ABF et les prototypes définitifs sont **en cours de validation**.



Prototype d'enseigne réalisé par la société KLD Design

AXE 1.2-VALORISER L'ENTRÉE PAR LA PORTE DE LA NARBONNAISE

Actions 3, 6 à 9

Requalification de l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise

Projet phare de l'Opération Grand Site qui regroupe, à lui seul, un total de 6 actions du plan d'actions concentrée sur ce qui est l'entrée touristique majeure de la Cité. Le programme d'aménagement propose une refonte complète du plan de circulation, du stationnement et du cadre paysager, avec notamment la création d'une promenade piétonne centrale faisant le lien entre la Cité et le parking d'accueil touristique.

Rappel des recommandations de la CSSPP :

« Les douves seront maintenues libres de toute activité et leur traitement restera simple pour valoriser les fortifications de la Cité »

« Le plan de circulation et de stationnement dans ce dispositif, un point est important : la circulation qui est aujourd'hui à double sens, devant la Porte Narbonnaise (rue Gustave Nadaud et chemin de Montlegun). Il est indispensable de donner aux piétons allant du nouveau parking de Délestage à la porte Narbonnaise des conditions de sécurité optimum qui passent soit par une suppression d'un des sens de circulation (à priori le descendant) soit par l'arrêt total de toute circulation libre ».

Cette opération complexe comprend notamment 4 volets qui concourent à sa réalisation que sont :

1. La concertation au titre du code de l'urbanisme,
2. Les diagnostics archéologiques,
3. Les études environnementales et DUP,
4. Les études de maîtrise d'œuvre.

1. La concertation liée au code de l'urbanisme (3 phases)

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataire : Dialter

Statut : Action en cours

La première phase est préalable au lancement de la MOE, elle s'est déroulée sous différentes formes :

- une consultation internet.
- une consultation en mairie.
- les réunions publiques des 4 et 5 septembre 2018, par groupe d'intérêt : les commerçants et autres acteurs économiques, tout public, les habitants Cité et Ozanam, les fournisseurs de la Cité, les hébergeurs Cité et périphérie, les institutionnels.

Cette première phase de consultation a rassemblé 76 participants et donné lieu à un bilan de concertation validé en Conseil Syndical, et témoignant d'une perception positive du projet avec la prise en compte des besoins exprimés.

La seconde phase, s'est déroulée concomitamment avec la MOE, sur les phases EP / AVP, et réunit un groupe de travail composé lors des phases préalables de concertation. Les participants sont sélectionnés de sorte à constituer un panel d'acteurs représentatifs de la Cité. Les consultations ont eu lieu les 25 mai, 15 septembre, et 09 novembre 2021 ; elles ont donné lieu à des compte-rendu témoignant des interrogations et des besoins.

La troisième phase se déroulera durant les travaux, il s'agit d'une exposition présentant le projet, où une permanence sera assurée pour répondre aux interrogations du public.

Les grands thèmes retenus en débat :

- Les accès des visiteurs ,des habitants, des livreurs
- La gestion des flux de livraison
- La gestion des flux de circulation
- La circulation des piétons
- Les modes alternatifs de mobilité
- Les conditions d'accueil à la Cité
- La gestion des événementiels
- La mise en œuvre des travaux OGS
- La maison d'accueil
- Le lien à l'activité agricole
- La problématique des déchets
- Divers : la place des acteurs, la vie dans la Cité, les moyens, image de la Cité en général



Document de Consultation publique
Participez, donnez votre avis
Touristes, habitants, acteurs économiques, associations
www.grandsite-carcassonne.fr



2. Les diagnostics archéologiques.

Maîtrise d'ouvrage : Ville pour les fossés, Syndicat Mixte pour les autres espaces (Délestage, Narbonnaise, Delteil, Prado et Tripiers).

Prestataire : INRAP

Statut : **Action réalisée**

Les diagnostics archéologiques ont été prescrits par ordre du préfet compte tenu du cadre réglementaire s'appliquant sur le secteur de projet. Les surfaces considérées représentent 57.465 m² au total.

Planning :

- > Décembre 2019 : *diagnostic Délestage*
- > Janvier 2019 : *diagnostic Fossés*
- > Juillet 2021 : *remise des rapports archéo Délestage et Fossés*.
- > Janvier 2022 : *diagnostic Prado / Citadins*
- > Février 2022 : *diagnostic Tripiers*
- > Fin 2022 : *rendu des rapports archéo Prado / Citadins / Tripiers*.

Résultats:

Les sondages préventifs ont permis de mettre à jour des vestiges intéressants principalement dans les fossés de la Cité et sur le parking Tripiers classé MH.

- **Les fossés** : Les vestiges d'un faubourg détruit par le rempart, avant la moitié du XIII^{ème} (réf diag. INRAP Isabelle Rémy) (silos, fosses, grandes fosses envisagées comme des maisons excavées, et un four).

- **Les Tripiers** : Le rapport est en cours de rédaction, néanmoins l'intérêt des vestiges est considérable. Les vestiges de l'ancien faubourg du XIII^{ème} ont été figés suite à un incendie généralisé, l'état de conservation est remarquable (murs de construction, rues en calades, éléments en terre crue, silos et grains carbonisés). L'idée de lancement d'un programme de recherche est envisagée pour le futur.

3. Les études environnementales & DUP.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte, Assistance maîtrise d'ouvrage : cabinet d'avocats Thomé Heitzmann (*anciennement Coudray*)

Prestataire :

IDE Environnement (*mandataire*)

Terre d'Histoire (*paysagiste*)

Acced Performances

Statut : **Action en cours**

L'étude se déroule en complément de la MOE, et comprend notamment le cadrage administratif des procédures, l'évaluation de l'impact environnemental du projet, l'étude de compensation agricole, le dossier d'enquête parcellaire, le dossier loi sur l'eau, le dossier d'enquête publique, le dossier DUP.

Planning :

- > Septembre 2019 : *lancement de l'étude*
- > 2020 / 2021 : *cadrage administratif, certificat de projet, inventaire faune / flore 4 saisons, état initial environnemental, volet Unesco*
- > Octobre 2022 : *dépôt dossier de compensation collective agricole (délai d'instruction 6 mois)*
- > Novembre 2022 : *dépôt Permis d'Aménager + ATMH (délai d'instruction 8 mois)*
- > Janvier 2023 : *dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale comprenant, le cas échéant, le volet Eau ainsi que le volet dérogation Espèces Protégées (délai d'instruction 12 mois)*
- > Mars 2023 : *Déclaration Utilité publique & validation étude compensation agricole*
- > Juillet 2023 : *Validation Permis d'Aménager + ATMH*
- > Décembre 2024 : *Autorisation Environnementale délivrée*

Résultats:

Les surfaces imperméabilisées actuelles sont de 98.238m², elles seront de 67.116m² dans le cadre du projet soit une renaturation du sol à hauteur de 3.7 hectares. Les sols renaturés sont soit plantés, soit enherbés.

La gestion des eaux pluviales sera assurée notamment par des noues de 20 à 40 cm de profondeur, des structures réservoirs d'une épaisseur de 40 à 60 cm, et différentes structures drainantes assurant la continuité hydraulique, et respectant les contraintes départementales en vigueur à savoir 80 litres/m².

Le choix des palettes végétales sera prioritairement locales avec la création de noues paysagères sur l'ensemble des aires de stationnement. Ces noues représentent un total de près de 2,5 km. Elles constituent le support d'une vaste opération de plantation (arbres et arbustes) qui doivent mixer essences endémiques et ornementales.

Mesures spécifiques d'évitement en phase travaux et de compensation pour les effets sur la faune. Création de nichoirs pour les chiroptères.

De manière générale la richesse écologique des milieux naturels est faible et les incidences résiduelles très faibles pour les habitats et la flore, faible à très faible pour les invertébrés et les amphibiens. L'analyse des impacts résiduels conclut que la réalisation du projet implique de compenser le milieu aquatique avec des espèces cibles de type amphibiens : *triton palmé*, *crapaud calamite*, *alyte accoucheur* et *grenouille rieuse*.



AXE 1.2-VALORISER L'ENTRÉE PAR LA PORTE DE LA NARBONNAISE

Actions 3, 6 à 9

Requalification de l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise

4. Les études de Maîtrise d'œuvre.

Maître d'ouvrage : il s'agit d'un groupement de commande partagée entre la Ville, le Département et le CMN, ainsi qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le secteur des fossés.

> Action 3 - Fossés de la Cité : *délégation de maîtrise d'ouvrage du CMN en faveur de la Ville*

> Action 6 - Promenade Narbonnaise / Place des Citadins / Esplanade du Prado : *Ville de Carcassonne*

> Action 6 - Jardin du Prado : *CMN*

> Action 7 - Parking touristique Cité Porte Narbonnaise (ex-délestage) : *Ville de Carcassonne*

> Action 7.4 - Carrefour de la Rocade : *Conseil Départemental de l'Aude*

> Action 7.4 - Accès au parking touristique Cité Porte Narbonnaise (ex-délestage) : *Ville de Carcassonne*

> Action 8 - Parking Delteil : *Ville de Carcassonne*

> Action 9 - Parking des Tripiers : *Ville de Carcassonne*

Maître d'œuvre :

Folléa Gautier (*paysagiste mandataire*)
Laure MARIEU (*Architecte du patrimoine*)
Innov'Infra & Infraservices (*VRD*)
Nicolas FAUCHÈRE (*archéologue*)
Laurent PAVLIDIS (*historien*)

Statut : **Action en cours**

Propriété : le propriétaire majoritaire est la Ville de Carcassonne, hors carrefour rocade (prop. Départementale), hors jardin

du Prado (prop. CMN), hors fossés (prop. CMN), hors parcelle NP7 (prop. privée), hors NP9 (prop. privée), hors NS03 (prop. privée), hors AS22 (prop. privée)*.

* *Le périmètre de projet fait l'objet d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique facilitant les options d'acquisition des parcelles privées nécessaires sa réalisation.*

Planning :

> Mars 2021 : *lancement MOE*

> Juin 2021 : *validation EP*

> Décembre 2021 : *validation AVP*

> Novembre 2022 :

> *validation PRO*

> *dépôt Permis d'Aménager + ATMH*

Montant financier : 8 601884 € HT

Hors centre d'accueil :

** *La capacité de stationnement est justifiée dans le chapitre « gestion des flux » (page 26-27) et les mesures d'accompagnement en complément.*

Le projet permet de requalifier 29,4 ha en lisière urbaine. Le projet s'articule autour de cinq grands axes :

1. la mise en scène de la géographie longitudinale du site
2. l'organisation topographique transversales en terrasses
3. la recomposition d'un paysage agricole
4. la restauration de l'écrin défensif de la cité
5. la réorganisation des flux pour le confort de tous.



Les Fossés de la Cité

Fossés, poternes, et contre-escarpe, autant d'éléments d'architecture militaire offerts à la découverte d'un parcours piéton nouvellement créé. La voie carrossable bitumée, longeant le pied des remparts, et donnant accès à la Cité, est supprimée au bénéfice d'un sentier piéton. Seul est conservé un accès réservé au festival de la Cité menant à la pointe sud des fossés, au plus proche du théâtre Jean Deschamps.



L'Esplanade & le Jardin du Prado

Site emblématique de la Cité, le Prado bénéficie d'un aménagement sobre qui valorise l'ensemble du dispositif militaire de la Porte Narbonnaise. L'accès carrossable à la Cité est abandonné depuis les fossés au profit d'un accès plus direct par le Prado.



La Place des Citadins & les Jardins Delteil

De multiples ouvertures s'opèrent depuis cet espace, en direction de la Cité, du futur centre d'accueil, des vues lointaines sur la Montagne Noire, et du plateau haut Delteil où le stationnement est supprimé au profit d'un parc paysager de grande qualité accueillant des vignes, pré-vergers, et prairies, autant d'échos aux usages passés du site.



La Promenade Narbonnaise

Véritable espace de déambulation piétonne, une promenade haute à l'aller, large, arborée et ombragée, offrant des vues sur la Cité et sur la Montagne Noire à l'horizon ; une promenade basse au retour, chemin bucolique offrant des vues sur le Pech Mary. La chaussée est quant à elle réduite, l'accès à la circulation est réglementée pour limiter très fortement sa fréquentation.



Le Parking Cité Porte Narbonnaise

Unique parking touristique de l'Entrée Est Cité, il accueille un total de 1.080 places voitures au creux d'un aménagement paysager arboré de qualité, marqué par la présence de vignes, équipé notamment d'un bâtiment bioclimatique d'accueil et d'exploitation. Deux poches de stationnement pour un fonctionner haute et basse saison.

> 32 emplacements électriques, 60 pl. camping-cars, 50 pl. motos, 20 pl. autocars.



Le Carrefour de la Rocade

Un giratoire est nouvellement créé sur la rocade, son écriture fait écho au traitement paysager de l'Entrée Est Cité, employant un vocabulaire sobre. Le giratoire, enherbé, s'inscrit légèrement en creux, bordé de haies taillées. L'accès aux chemins ruraux, en direction de St Charles et des vignobles au sud, est requalifié afin de garantir une insertion sécurisée.



AXE 1.2-VALORISER L'ENTRÉE PAR LA PORTE DE LA NARBONNAISE

Action 5

Création d'un centre d'accueil, Maison du Grand Site

Le lieu d'implantation a été retenu en Conseil Syndical du 03 novembre 2016 ; il sera installé au lieu dit « Hôtel du Pont levis » en lieu et place de l'hôtel actuel. Il fait suite à l'étude de faisabilité de programmation de l'accueil touristique sur le Grand Site mené par le cabinet Maîtres du Rêves.

Rappel des recommandations de la CSSPP :

« 3 - Conformément aux engagements que vous avez pris en CSSPP, une réflexion sur l'acquisition de l'hôtel Pautard devra être engagée afin de le réaménager en centre d'accueil principal. »

Bien que la réalisation de cette action soit programmée de façon indépendante, sa proximité immédiate avec l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise (Actions 3, 6 à 9) la rend nécessairement imbriquée dans les procédures réglementaires de cette dernière notamment la concertation au titre du code de l'urbanisme, les études environnementales, et la Déclaration d'Utilité Publique.



Photo hist. Laiterie Combes début XX^{ème}



Photo hist. domaine Chât. vert déb. XX^{ème}

Cette opération comprend notamment 4 volets qui concourent à sa réalisation que sont :

1. L'étude de faisabilité et de programmation de l'accueil touristique sur le Grand Site ;
2. L'étude de programmation de l'Espace du parking dit « Pautard » ;
3. Les études environnementales & DUP ;
4. Les études préliminaires (EP) de l'Espace du parking dit « Pautard » ;

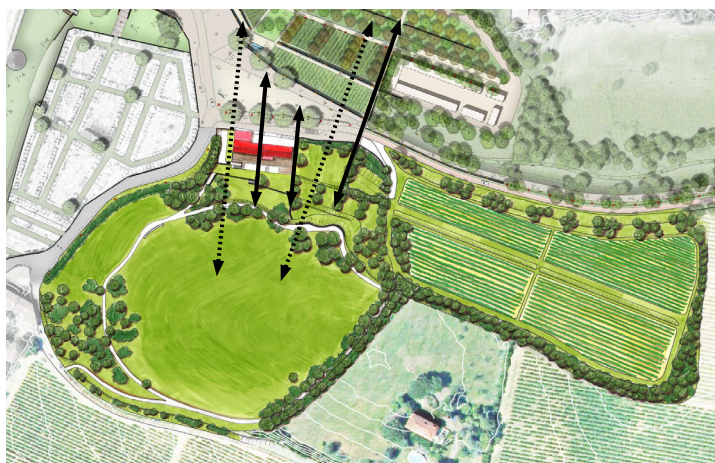
1. L'étude de faisabilité et de programmation de l'accueil touristique sur le Grand Site

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataire : Maîtres du Rêve

Statut : **Action réalisée**

L'inscription du bâtiment et de ses espaces extérieurs dans la topographie et la création de continuités physiques et visuelles entre les terrasses, la place des Citadins et les jardins Deltel



Légende :

- Continuité physiques et visuelles entre les jardins Deltel, la place des Citadins et la maison d'accueil touristique
- Transparences visuelles entre les jardins Deltel, la place des Citadins et la maison d'accueil touristique



0 25m 50m

Agence Follis - Gaudin, paysagistes urbanistes

L'hypothèse du rachat de l'Hôtel Pautard et ses dépendances, son parc et son parking d'une surface approximative de 525 m² total répartis sur 3 niveaux.

Programme d'aménagement prévisionnel:

- > Comptoir d'accueil et d'informations ;
- > Zone d'attente et accueil groupe ;
- > Zone distributeur carte bancaire ;
- > Zone de rechargement des téléphones portables ;
- > Boutique : *essentiellement terroir, dont ligne de produits propres se distinguant au relais de l'offre locale* ;
- > Billetterie ;
- > Sanitaires ;
- > Consignes ;
- > Bureaux et local personnel ;
- > Espace de stockage ;
- > Vitrine interactive ;
- > Espace d'évocation des prolongements de la découverte du Grand Site : îlots d'informations en libre service ;
- > Dispositif spectaculaire cyclique des « phares » cathares, Unesco et terroirs de la région ;
- > Création d'un espace atelier vélo au niveau parking dissocié du bâtiment d'accueil.

Contraintes :

- > Une ancienne ferme reconvertie en Hôtel, qu'il convient de réaffecter à nouveau pour les usages propres du centre d'accueil ;
- > Un volume adjacent enfoui dans un remblai incluant une piscine et des espaces prévus pour spa et balnéothérapie ;
- > Un parc à l'exceptionnelle qualité en termes de vues offertes sur la cité et alentours, néanmoins en site classé et classé MH.

Planning :

- > Octobre 2015 : *lancement de l'étude*.
- > Novembre 2016 : *validation de l'étude en Conseil Syndical notamment l'implantation du futur centre d'accueil en lieu et place de l'Hôtel du Pont Levis*.

2. L'étude de programmation de l'Espace du parking dit « Pautard »

Propriété : privée

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataire :

Maîtres du Rêve (*mandataire*)

Agence VISU (*paysagiste*)

Statut : **Action réalisée**

Planning :

> Décembre 2019 : *Cotech n°1 - lancement de l'étude.*

> Juin 2020 : *Cotech n°3 - rendu de l'étude*

Programme d'aménagement :

> Scénario 1 : renaturation intégrale de l'ancien parking en vignes, comprenant la création d'un parcours découverte menant à un point de vue en belvédère sur la parcelle NS01.

> Scénario 2 : création d'un jardin hors sol de type jardinières comprenant une aire de manifestation équipée de gradins, ainsi qu'un parcours découverte menant à un point de vue en belvédère sur la parcelle NS01.

3. Les études environnementales & DUP.

Propriété : privée

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte,

Assistance maîtrise d'ouvrage : cabinet d'avocats Thomé Heitzmann (*anciennement Coudray*)

Prestataire :

IDE Environnement (*mandataire*)

Terre d'Histoire (*paysagiste*)

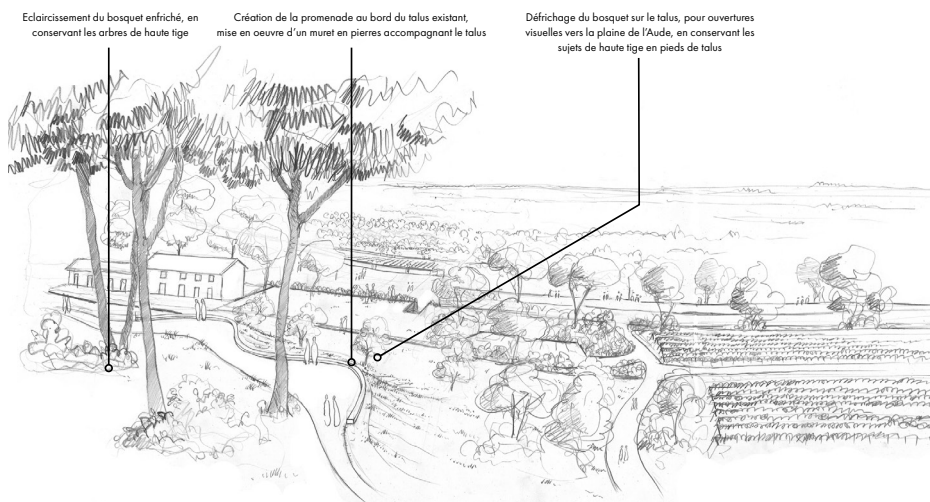
Acced Performances

Statut : **Action en cours**

L'étude se déroule en parallèle des Études Préliminaires (EP) réalisées par le cabinet Folléa Gautier (paysagiste), et comprend notamment le cadrage administratif des procédures, l'évaluation de l'impact environnemental du projet, le dossier d'enquête parcellaire, le dossier loi sur l'eau, le dossier d'enquête publique, et le dossier DUP qui comprend également les parcelles liées à la future maison d'accueil et au parking Pautard.

La mise en valeur des vues vers le grand paysage, accompagnant la promenade en pourtour du Pech

Vue vers les jardins Delteil et la plaine de l'Aude :



4. Les études préliminaires (EP) de l'Espace du parking dit « Pautard »

Propriété : privée

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataire : Folléa Gautier (*paysagiste*)

Statut : **Action en cours**

Programme d'aménagement :

> Simplification du parvis du futur centre d'accueil dans le but de renforcer son ouverture sur l'espace public (*place des Citadins*) et créer les conditions d'un accès facilité.

> Suppression du parking dit «Pautard», renaturation totale de l'espace bitumé et création d'un vignes dans laquelle s'inscrirait un parcours pédagogique.

> Création d'un chemin de découverte autour de la butte du pin marin (parcelle NS01), tirant profit de sa position en belvédère offrant des vues à 360° sur la Cité, le Pech Mary à l'Est, le grand paysage Sud (*les vignobles et au-delà la chaîne des Pyrénées*) et la ligne d'horizon Nord (*la Montagne Noire*).

Planning prévisionnel :

> Novembre 2021 : *lancement de l'étude*

> Mai 2022 : *Cotech n°1 Diagnostic / Études Préliminaires*

> Été 2022 : *Validation de l'étude*

D'autres phases complémentaires restent à programmer telles que les diagnostics archéologiques ainsi que les études globales de maîtrise d'œuvre.

** Les articulations avec le programme Ville d'Art et d'Histoire et le Grand Site seront abordées dans le schéma d'interprétation patrimonial.*

AXE 1.3 VALORISER L'ENTRÉE PAR LA PORTE D'AUDE

Actions 10 et 11

Requalification de l'Entrée Ouest Porte d'Aude de la Cité

Aménager l'accès porte d'Aude (10) / Requalifier la place Saint Gimer (11)

Comportant un caractère militaire fort, l'accès Porte d'Aude, par la place St Gimer, est renforcé comme porte d'entrée remarquable du monument, depuis le parking Porte d'Aude situé sur l'île. Aussi, la Porte d'Aude s'inscrit dans le lien entre Cité et Bastide en invitant à accéder à la Cité depuis la Bastide, ou bien à découvrir la Bastide depuis la Cité, via les faubourgs Barbacane et Trivalle, le Pont Vieux, l'Île, et le Canal du Midi.

«Travaux qui ont du attendre la réfection par le CMN de l'ensemble de l'aile Ouest de la Cité pour le traitement de circulation des eaux pluviales. Pas moins de 1.6 M€ pour empêcher les ravineurs et glissement de terrain. «La mise en valeur des remblais de fortifications contribue à inciter les visiteurs à emprunter cette entrée pour aller ou quitter la Cité. Le vrai lien avec la ville basse est ici».

Philippe Belaval, Président du CMN, journal l'Indépendant (2019).

Cette opération comprend notamment 3 volets qui concourent à sa réalisation :

1. La concertation publique ;
2. Le diagnostic archéologique ;
2. Les études de Maîtrise d'Œuvre.

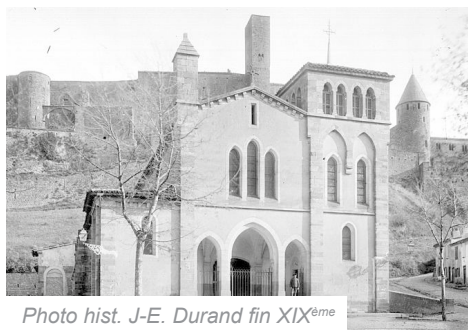


Photo hist. J-E. Durand fin XIX^{ème}



Photo hist. Léopold Verguet 1860

1. La concertation publique.

Depuis 2016, des actions de concertation ont été régulièrement conduites sous différentes formes :

- réunion d'information et de concertation ouverte au public ayant rassemblé 80 personnes ;
- multiples réunions de concertation et de coordination avec l'association de quartier Barbacane ;
- ateliers de travail avec les représentants de l'association de quartier Barbacane sur la réflexion élargie du Parc Naturel Urbain.

2. Le Diagnostic Archéologique

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte OGS

Prestataire : INRAP

Statut : **Action réalisée**

Un diagnostic archéologique a été prescrit par ordre du préfet compte tenu du cadre réglementaire s'appliquant sur le secteur de projet.

Le diagnostic archéologique a pour objectif d'évaluer la richesse du sous-sol en termes de vestiges, et détermine leur nature et leur enjeu de protection, consignés dans un rapport.

Planning :

- > Février 2022 : réalisation du diagnostic
- > Fin 2022 : rendu du rapport archéo.

3. Les études de Maîtrise d'Œuvre.

Maître d'ouvrage : Ville de Carcassonne

Maîtrise d'œuvre :

- Laure Marieu (Architecte patrimoine) (mandataire)

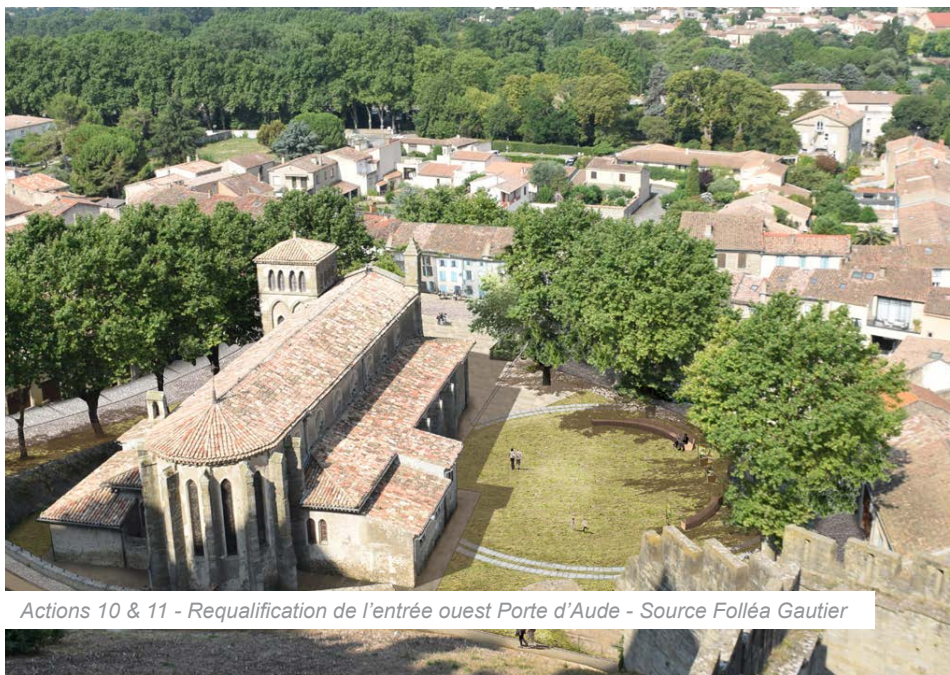
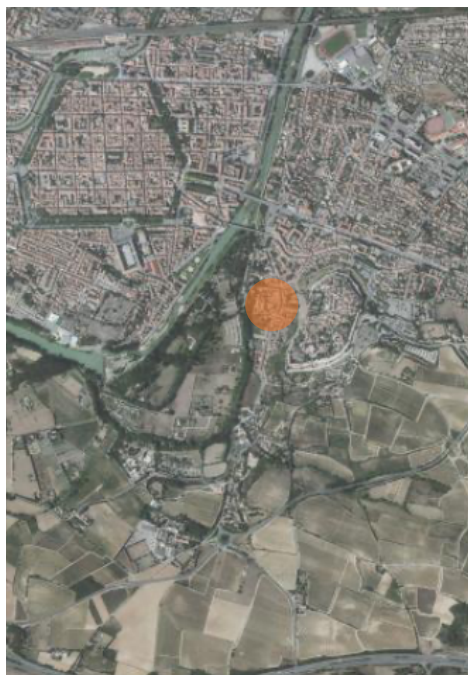
- Folléa Gautier (paysagiste)

- Artélia (VRD)

Statut : **Action en cours**

Objectifs :

- > Revitaliser le faubourg Barbacane.
- > Valoriser le patrimoine urbain et architectural de l'église et du tissu bâti du faubourg
- > Mettre en scène la montée vers la Porte d'Aude, spectaculaire et évocatrice de l'univers défensif, depuis cette place.
- > Renforcer la place du piéton sur cet espace public de proximité.
- > Valoriser la vie de quartier.



Actions 10 & 11 - Requalification de l'entrée ouest Porte d'Aude - Source Folléa Gautier

> Offrir un espace scénographique dialoguant avec la Cité.

Montant financier : 1 589 650€

Résultat :

Le projet s'articule autour de 3 axes qui sont :

1. Redonner une place confortable aux piétons et animer la vie de quartier.

La vie de quartier est une composante fondamentale de l'identité du faubourg de la Barbacane qu'il convient de renforcer, notamment par la reconfiguration d'une place languedocienne populaire autour de l'église St Gimer. L'eau est une thématique mise en valeur, en écho à l'histoire des lieux, source de fraîcheur, elle permet des activités récréatives pour les enfants. La priorité est donnée aux piétons, le stationnement est reporté, le développement de commerces et de terrasses est encouragé.

2. Soigner l'interface entre le faubourg et la Cité.

Le projet prend soin de ménager des articulations soignées entre les différents espaces : civils, militaire, et religieux. La transition entre le glacis défensif et le faubourg est retravaillée, les vestiges de l'ancienne barbacane font l'objet d'une évocation à travers l'aménagement d'un jardin sur le flanc nord de l'église, et différents angles de vues sont proposés en direction de la Cité.

3. Mettre en scène la montée vers la Cité.

L'accès à la Cité par la montée Porte d'Aude opère une transition entre 2 univers que sont le faubourg, son habitat modeste, et la Cité, ouvrage militaire monumental. Le sol caractéristique en calades et valorisé, le cheminement offre des vues sur la plaine de l'Aude, la Bastide, et le faubourg qu'il surplombe.

Planning prévisionnel :

- > Juillet 2021 : *Cotech n°1 - lancement*
- > 03 novembre 2021 : *Cotech n°2 - EP*
- > 29 mars 2022 : *Cotech n°3 - AVP*
- > Juin/Juillet 2022 : *rendu AVP final*
- > Été 2022 : *dépôt Permis d'Aménager + ATMH si nécessaire (délai 4 à 8 mois)**
- > Septembre 2022 : *rendu PRO*
- > Début 2023 : *consultation d'entreprises et préparation de chantier*
- > Septembre 2023 : *trav. Montée Porte d'Aude (4 mois)*
- > Janvier 2024 : *trav. Place St-Gimer et rue du Lavoir (4 mois)*
- > Mai 2024 : *trav. aux abords de la place*
- > Septembre 2024 : *réception complète.*

** Le planning prend en compte le cas où une Autorisation de Travaux au titre des Monuments Historiques s'applique avec une instruction de 8 mois ; dans le cas contraire l'instruction serait de 4 mois.*



Actions 10 & 11 - La rue Côte de la Cité, terrasses et commerces - Source Folléa Gautier

Action 12 **Aides à la requalification des** **rues Barbacane et Trivalle**

Statut : **Action non engagée**

Action 13 **Création du Parking de l'île**

Maître d'ouvrage : Ville de Carcassonne

Maitrise d'œuvre : Régie Ville

Statut : **Action réalisée**

L'ouverture de cet équipement date du mois de mai 2015 sous maîtrise d'ouvrage ville, réalisée en régie avec une paysagiste en interne. D'une capacité de 230 places, il permet de stationner des V.L en haute saison et de pallier à l'insuffisance de stationnement du quartier Barbacane.

Action 15 **Création d'une aire de** **Camping-cars**

Maître d'ouvrage : Ville de Carcassonne

Maitrise d'œuvre :

- Ville & Paysages (*paysage*)(*mandataire*)

- Ping (*bet VRD*)

Statut : **Action réalisée**

L'aire d'accueil pour camping-cars à été aménagée dans l'enceinte du camping municipal, pour une capacité de 38 places, ouvert en juin 2016.

La mise en œuvre des actions 13 et 15, a été accompagnée de signalisation de relais routière à partir des entrées de ville ; ce dispositif général a modifié les flux vers la Bastide. Le réaménagement de la place Gambetta en 2016 à l'intersection de la ville haute et basse a valorisé ce secteur de liaison.



Square Gambetta - photo J.Roche



Action 15 - Aire de Camping-cars

AXE 2.1 - AMÉLIORER L'ORIENTATION ET LES DÉPLACEMENTS À L'ÉCHELLE DU GRAND SITE

Action 17 Gestion des flux

Rappel des recommandations de la CSSPP :

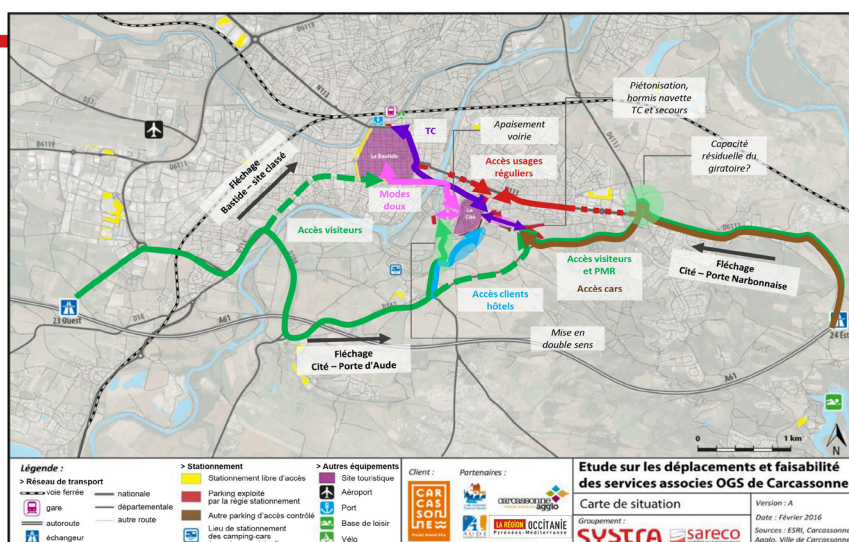
« le projet global de circulation devra être réalisé et présenté à la CSSPP. L'objet sera notamment de calibrer et traiter les stationnements de manière à ce que les parkings soient bien intégrés à leur environnement afin d'avoir un faible impact visuel en dehors des pics de fréquentation ».

« Aujourd'hui les visiteurs ont tendance à se diriger uniquement vers la Cité et l'entrée habituelle de la porte narbonnaise, à l'est. L'enjeu est de les amener à utiliser les parkings situés en centre-ville, et notamment celui de la bastide Saint Louis grâce à un nouveau plan de circulation, une signalisation adaptée. Par ailleurs, une tarification incitative à l'utilisation des parkings de centre-ville de préférence à ceux situés au sud-est de la cité devra être mise en place. La réorganisation des parkings et un des éléments majeurs de la réussite de ce projet. D'ores et déjà, depuis ma dernière mission il y a un an, le stationnement dans les douves a été supprimé et celui des campings-cars déplacé dans le

camping municipal, situé à l'Ouest de la Cité, le long de l'Aude : c'est incontestablement un geste positif important qui a été fait (cela fait près de trente ans que l'Etat demandait à la municipalité de supprimer le parking dans les douves). L'actuel parking de « délestage » débarassé des campings-cars, deviendra le parking principal des visiteurs accédant par le chemin de Montlégun, à l'est. L'accès au parking « Pautard » parking privé situé au dessus du chemin de Montlégun (j'y reviendrai) sera déplacé en amont pour sécuriser l'accès des piétons. Enfin, les parkings Delteil et Tripiet, les plus proches de la Cité seront requalifiés et réservés à l'usage exclusif des habitants et professionnels de la Cité qui n'ont plus accès aux douves ».

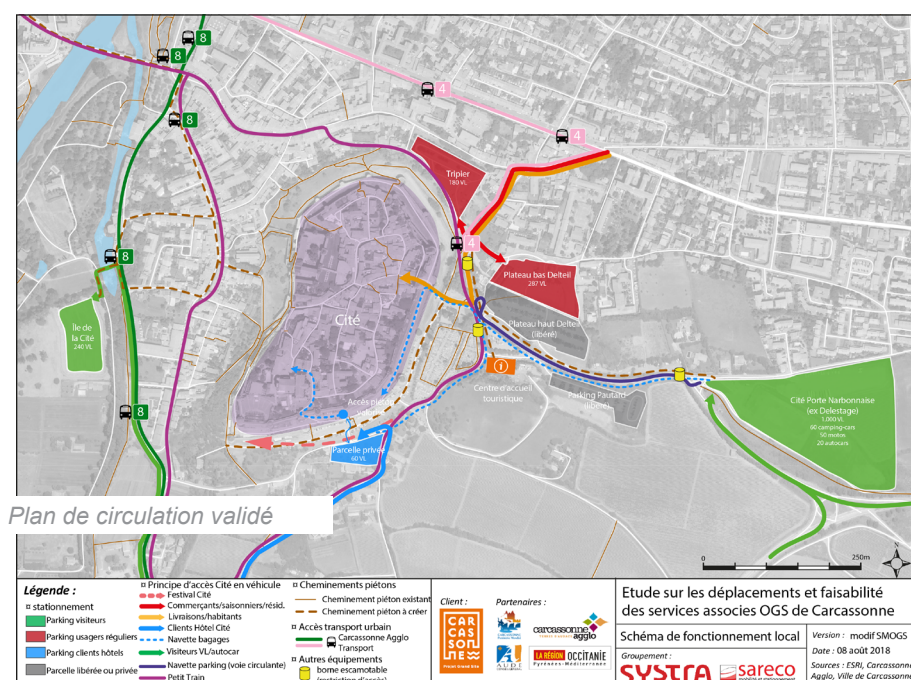
Extrait du Rapport de Monsieur Boyer, l'inspecteur Général des Sites.

Schéma global d'accessibilité retenu



Page 5 Etude de déplacements et services associés OGS Carcassonne - COTECH 3 du 06/07/2016

SYSTRA



Action 17.1 - Étude préalable de déplacement et services associés

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte

Prestataire : Systra - Sareco

Gestion des stationnements : service de stationnement ville en régie

Statut : Action réalisée

Planning :

> Janvier 2016 : lancement de l'étude.

> Novembre 2016 : validation de l'étude et notamment du schéma de déplacement en Conseil Syndical.

Carcassonne est confrontée à une problématique générale de gestion des pics de fréquentation l'été et sur les week-ends les plus prisés. La circulation est un véritable sujet, tant sur le point de vue touristique que pour les habitants carcassonnais ou non.

Aujourd'hui les arrivées touristiques sur le Grand Site sont majoritairement en voiture à 95% environ et 93% arrivent par la porte narbonnaise pour les touristes et excursionnistes.

Une relative stabilité de la fréquentation est observée depuis 2012 selon les périodes :

- 33% en été (juillet et août)
- 38% sur les ailes de saison

Un modèle qui se base sur un étalon à 2 millions de visiteurs.

L'étude Systra Sareco a permis de déployer une stratégie générale tenant compte de l'ensemble des composantes de stationnement, de fréquentation, de modèle économique et de gouvernance à l'échelle de la ville de Carcassonne. Un modèle affiné lors des différentes concertations : 2018-2021-2022. Un schéma de circulation pour la ville est en cours de validation qui intégrera ces composantes.

ÉTAT DES LIEUX

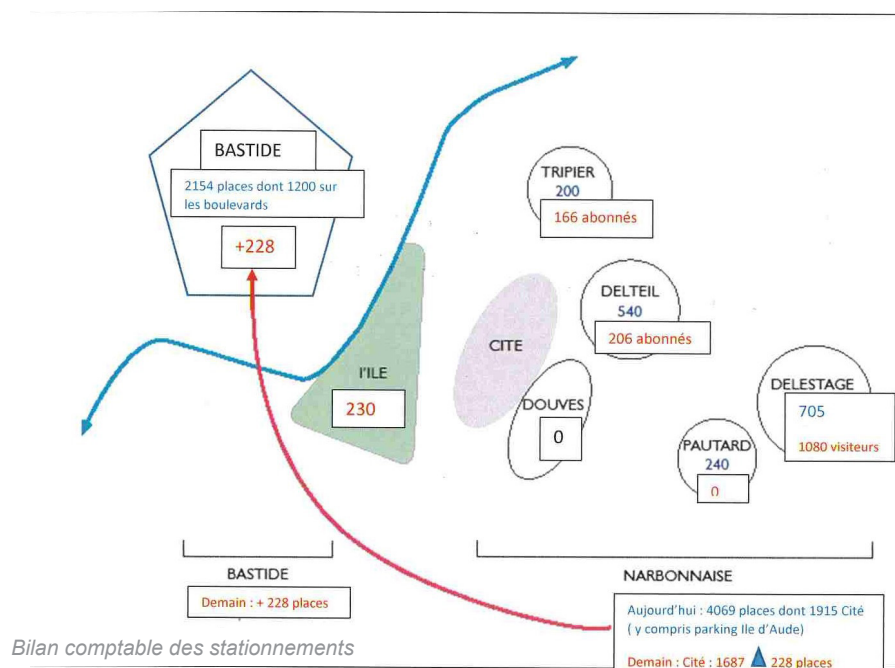
15.000 Visiteurs par jour en période hyperpointe à la Cité, tandis que le seuil critique est estimé à 12.000 visiteurs par jour.

3.000 Voitures par jour en période hyperpointe à la Cité (rotation de 3 voitures par place de stationnement) soit 580.000 voitures par an stationnées sur les parkings de la Cité.

Objectif : diminution de 200.000 voitures à la Cité au profit de modes de transport collectifs.

100 Autocars par jour en période hyperpointe à la Cité soit 11.000 autocars par an en visite à la Cité.

Objectif : diminution de 1.000 autocars par l'encouragement des modes de transport alternatifs à la voiture.



LES BESOINS

1.685 Stationnements actuels sur l'ensemble des parkings de l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise (Tripiers 200pl, Delteil 500pl, Délestage 705pl, Pautard 240).

LE PROJET

1.452 Stationnements VL en totalité prévus dans le cadre du projet d'aménagement de l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise.

1.080 Stationnements VL sont réservés pour le tourisme sur l'entrée Est Cité Porte Narbonnaise (consommation horaire). Le stationnement VL présente un parking permanent P1 de 505 places, et un parking P2, espace naturel de prairie verger, utilisé uniquement en période de fortes affluences.

372 Stationnements abonnés se répartissent sur les parkings Delteil et Tripiers de l'entrée Est Cité Porte Narbonnaise.

Le delta de 228 places existant sera reporté sur les parkings de la Bastide en lien avec la gestion des disponibilités en temps réels, affichés depuis l'autoroute et plus spécifiquement la sortie ouest.

Cette option est possible grâce à des disponibilités importantes de l'ordre de 400 à 600 places mais en dernier recours pour ne pas engorger la ville par des passages véhicules inadaptés.

PRINCIPES À RETENIR

1. Un redéploiement et une requalification des stationnements au travers des 5 portes d'entrées identitaires du Grand Site :

- La Cité porte Narbonnaise, avec une requalification de l'entrée est en pacifiant la circulation devant le monument et en éloignant le stationnement touristique,
- La Bastide, une entrée Ouest bénéficiant d'un reroutage depuis l'Autoroute en temps réel selon les disponibilités (soit Cité, soit Bastide) ;
- Le Pôle Gare Canal, une entrée Nord, bénéficiant de la multimodalité ;
- La Cavayère, une entrée Sud, comprenant un lac, des activités nautiques et un parking, en lien avec la Cité au travers du « chemin des vignes » ;
- L'Île d'Aude, une entrée Sud / Ouest comprenant un camping, une aire de campings-cars, et une aire de stationnement de 230 places.

2. Une gestion des flux optimisée : gestion informatisée, signalisations opérationnelles, reroutage selon la disponibilité des parkings, information amont de type e-booking.

3. Un accueil qualifié, bénéficiant d'importants travaux de requalification.

4. Un politique de valorisation patrimoniale et paysagère sur les différentes entités du Grand Site.

5. Une politique de développement durable, tant en termes d'aménagements que de gestion des flux permettant de réduire l'hyper-fréquentation en proposant notamment une politique tarifaire associée aux saisons.

AXE 2.2 - MIEUX RÉPARTIR LES ARRIVÉES SUR LE GRAND SITE DES PORTES D'ENTRÉES RÉPARTIES - LIAISON CITÉ BASTIDE

Action 16 - Parachever et élargir le plan signalétique du Grand Site de Carcassonne avec une dimension territoriale large

Statut : **Action réalisée**

La mise en place de la **signalisation patrimoniale** entre les pôles d'intérêts patrimoniaux a permis de renforcer la visite sur les secteurs des faubourgs, de l'île et bords d'Aude et de la Bastide.

Parallèlement, l'action 17 a été **renforcée par l'initiative de piétonisation** saisonnière des rues Trivalle et rue de Verdun avec des animations estivales ponctuelles qui renforcent l'attractivité des faubourgs et de la Bastide.

Un **programme de pistes cyclables** est engagé par la Ville avec une première tranche sur 2018 permettant d'aller de la gare à la Cité de manière plus sécurisée pour les vélos. Trois tranches suivantes sont prévues en liaison Cité, la Cavayère par Montlegun.

Aussi, le **réaménagement de la place Gambetta** en 2016 a permis d'embellir cette entrée **Est** de la ville basse depuis la Cité vers la Bastide.

Résultats :

> Mise en place par la ville de **57 pupitres patrimoniaux** et **8 RIS + 9 totems d'entrée de ville** comme signalétique de liaison depuis la gare jusqu'à la Cité.
> **La fréquentation du Pont Vieux augmente régulièrement** jusqu'à atteindre 29% de la fréquentation totale :

- 2018 : 553.219 visiteurs
- 2017 : 498.394 visiteurs
- 2016 : 456.275 visiteurs



Pistes cyclables



Signalétique patrimoniale

Action 18 - Requalification de la rue du Pont Vieux et du Pont Vieux

Inscrit initialement au titre de l'OGS2 validée en CSSPP sous l'action 18 : « requalification de la rive gauche du pont vieux », l'opération est devenue une priorité compte tenu des enjeux en présence. Les membres du syndicat mixte, les partenaires ainsi que la DREAL ont validé son passage en OGS1 en tant que projet prioritaire.

Maître d'ouvrage : Ville de Carcassonne

Maître d'œuvre :

- Agence d'Architecture Rémi Papillault, (*architecte du Patrimoine*) (*mandataire*)
- TN+ (*paysagiste*)
- Ingérop (*VRD*)

Statut : **Action en cours**

Montant financier : 1 084 440€

Objectifs :

- > Renforcer le fil rouge Cité-Bastide.
- > Valoriser l'ensemble des espaces publics en présence et encourager la ré-activation de ce secteur stratégique.
- > Pacifier les modes de déplacement, au profit du piéton et du cyclable.
- > Retrouver le caractère patrimonial du Pont Vieux, et le repositionner au centre de la composition urbaine en tant que monument.

Résultat :

Le projet s'inscrit dans une recherche de continuité de l'ensemble des espaces qui le composent, au travers notamment d'une harmonisation qualitative des matériaux et des couleurs. Le patrimoine retrouve sa place, valorisé, au sein d'un quartier vivant dynamisé par la semi-piétonisation, le développement des commerces et des terrasses. Les continuités piétonnes s'en trouvent renforcées dans le lien Cité Bastide, mais également en transversal le long des bords d'Aude.

Périmètre :

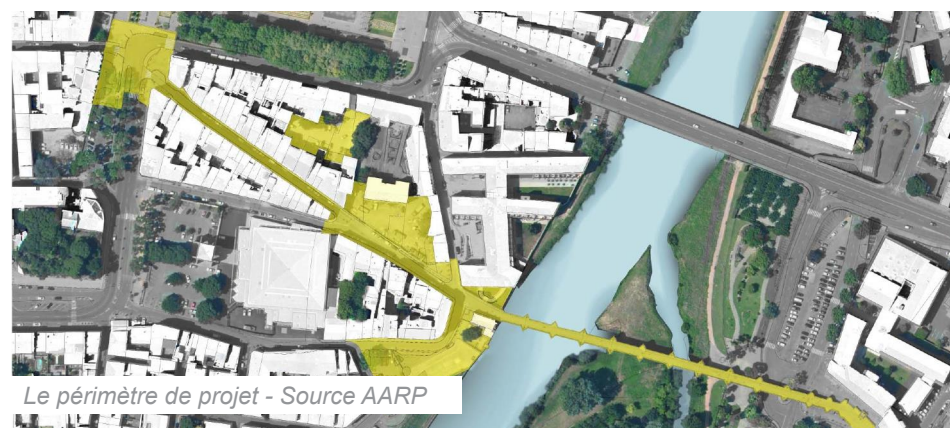
- > Rue du Pont Vieux ;
- > Pont Vieux ;
- > Parvis de la chapelle Notre Dame de la Santé ;
- > Parvis du couvent des Carmélites ;
- > Parvis de l'Hôtel Hilton ;
- > Parvis de l'Hôtel Tribe (ex 3 Couronnes) ;
- > Belvédère sur l'Aude ;
- > Parking en cœur d'îlot.

Planning prévisionnel :

- > Mai 2021 : *lancement MOE*
- > Octobre 2021 : *rendu EP*
- > Avril 2022 : *validation AVP en Conseil Syndical*
- > Été 2022 : *dépôt Permis d'Aménager*
- > Février / Juin 2023 : *travaux Rue Pont Vieux - séq. 1 (5 mois)*
- > Sept. 2023 / Avril 2024 : *travaux Parvis du Couvent - séq. 3 (8 mois)*
- > Mai 2024 / Février 2025 : *travaux Parvis des Hôtels Pont Vieux - séq. 4 (10 mois)*
- > Mars 2025 / Sept. 2025 : *travaux Parvis des Hôtels Pont Vieux - séq. 2 (7 mois)*
- > Oct. 2025 / Janv. 2026 : *travaux Parking en cœur d'îlot - séq. 5 (4 mois)*



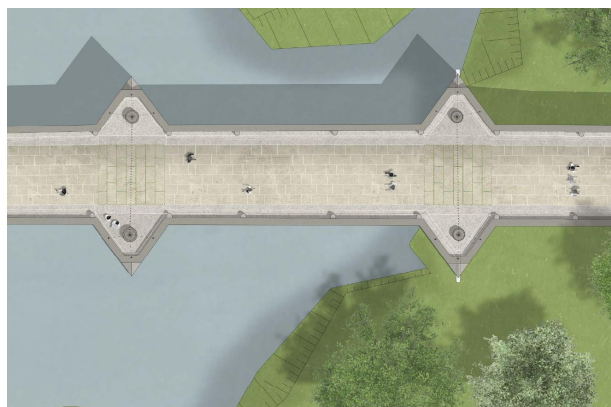
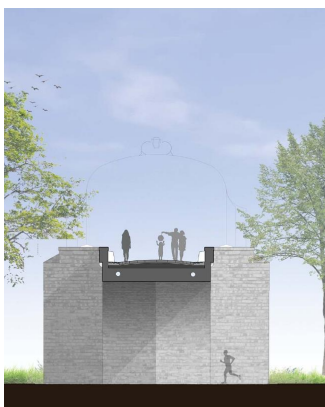
Le pont Vieux



Le périmètre de projet - Source AARP

Séquence Pont Vieux

La réflexion menée sur le Pont Vieux, ouvrage médiéval, a été nourrie par un dessin de 1462 riche de détails quant à sa composition passée. Le revêtement en asphalté, vestige de l'ancienne voie carrossable, est supprimé au profit d'un dallage dont le calepin, finement dessiné, s'inscrit en parallèle de l'axe du pont dans les sections courantes, et de façon transversale au niveau des passages des piles de pont. Les bas côtés, restaurés, sont maintenues en calade de galets.



Séquence Parvis des Hôtels

Le point de vue exceptionnel, en belvédère sur l'Aude, face au front ouest de la Cité, retrouve une échelle adaptée par la création d'une pergola généreuse, qui permet également de réintroduire de la végétation. Les fosses de plantation existantes sont également renforcées. Le revêtement de sol est entièrement repris au niveau de la dalle du parking souterrain ainsi qu'au niveau de la chaussée. Une rampe, ainsi qu'un escalier, sont créés pour un accès direct aux berges de l'Aude.



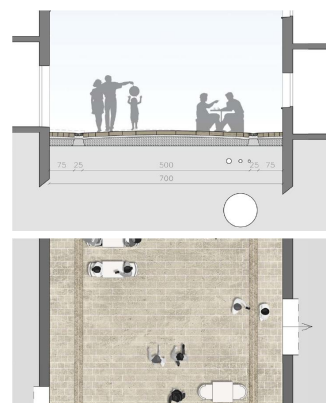
Séquence Parvis du Couvent

Véritable jardin, généreusement planté, le parvis du couvent contraste avec la minéralité de la rue du Pont Vieux. La limite entre les 2 entités se précise par un dessin subtil des revêtements de sol, par une palette de matériaux choisis, et par la végétation, le tout opérant une fine articulation à travers un gradient allant du minéral au végétal. Une perspective centrale se dégage toutefois sur la façade du couvent depuis la rue, enfin, des terrasses se logent en fond de parvis.



Séquence Rue du Pont Vieux

Le revêtement de sol sera entièrement repris, en pierre, de qualité. Il en est de même pour le profil de la chaussée, abandonnant les trottoirs et les stationnements actuels, au profit de terrasses qui pourront se développer tout le long de la rue. La circulation de véhicules est désormais soumise à des contraintes horaires et périodiques afin de garantir une déambulation piétonne sécurisée, sur le même modèle que la rue Trivalle.



Séquence Porte des Cordeliers

La Porte des Cordeliers se tenait autrefois à cet emplacement, elle donnait accès à la Bastide, et complétait un dispositif défensif constitué d'un pont au-dessus de fossés en pied de remparts. Aujourd'hui, cet espace est située à la croisée des rues du pont Vieux et Aimé Ramond, du bd Camille Pelletan et du Square Gambetta. Le revêtement de sol témoigne, sous forme de spectre, la géométrie du dispositif défensif passé. Enfin, des bouquets d'arbres viennent enrichir les fonds de perspectives des rues Aimé Ramond et Pont Vieux.



Images projet - Source AARP

AXE 2.2 - MIEUX RÉPARTIR LES ARRIVÉES SUR LE GRAND SITE : DES PORTES D'ENTRÉES RÉPARTIES - ÎLE ET VIGNOBLE - OGS 2

Action 19 - Parc Naturel Urbain & Action 14 - Pont Vieux Rive droite

Recommandations de la CSSPP « l'Aude traverse la ville et sépare la cité de la bastide de manière encore très naturelle. Le contraste avec l'orthogonalité de la bastide, la force de la cité et avec la rigidité soyeuse du canal du Midi, que l'Aude croise plus loin, est un des points forts de la ville qu'il faut conserver... ». «Le caractère naturel de l'Aude sera maintenu dans sa traversée de l'agglomération avec des solutions pour contenir les friches urbaines dans cette zone».

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte OGS
Périmètre : île et bord d'Aude, Grand paysage

Planning de l'étude : débuté en mai 2015, finalisation de l'étude prévue fin 2019.

Statut : Action non engagée

Prestataire :

- Mandataire : Agence Arcadie, paysagiste
- Co-traitant : Rivière Environnement, hydrologues et naturalistes / Blézat Consultant, agronomes / Eugène, culture et tourisme / AC2I, ingénierie et infrastructures / Guillaume Duhamel, urbaniste

Contenu de l'étude :

- Volet 1 : Étude de définition.
 - Phases 01 et 02 : Diagnostic partagé & Registre identitaire - validé en comité de pilotage du 03 novembre 2015
 - Phase 03 : Schéma Directeur - validé en conseil syndical du 13 avril 2017 ;
 - Phase 04 : Programme d'actions - à valider au prochain conseil syndical
- Volet 2 : Programme sur l'île.
 - Phase 01 : Programmation île & bords d'Aude en cours de finalisation
 - Phase 02 : Esquisse île & bords d'Aude - passage en conseil syndical 03/10/2019

Résultat :

Le plan d'actions s'organise autour de plusieurs axes d'actions :

- **l'axe fluvial** qui permet de traiter les relations paysage/monument par la renaturation du fleuve et de conforter et renforcer les cheminements doux en bord d'Aude.
- **l'axe écrivain de site et grand paysage** qui vise à restructurer la mosaïque paysagère et soutenir et diversifier l'activité agricole
- **les boucles de l'OGS** pour aménager un réseau de parcours et concilier activités agricole et touristique.

Parallèlement trois sites emblématiques seront aménagés :

- **la Narbonnaise** prévue en OGS1 déjà engagée mais dont la partie requalification paysagère devra respecter le principe des trames vertes et bleues
- **Prat Mary** comme porte d'entrée du PNU et entrée de ville sur les modes doux, lieu récréatif.
- **l'île d'Aude et bords d'Aude** et la logique sur la rive droite du Pont Vieux.

La logique d'aménagement de l'île d'Aude et bords d'Aude s'inscrit dans l'idée d'une renaturation urbaine et fluviale selon la définition suivante : « *Permettre à un milieu modifié et dénaturé par l'homme de retrouver un état proche de son état naturel initial* » définition de *renaturation* selon le Larousse.

Pour cela plusieurs niveaux s'interpénètrent en relation avec le fleuve et l'existant :

- **une esplanade écologique** avec une mise en valeur du fleuve, du Pont Vieux avec une gradation des milieux et des usages (revégétalisation des berges,



Esquisse du projet île et bords d'Aude - atelier Arcadie - septembre 2019

zone humide, cheminement, talus planté, prairie en gradines, stationnement et voirie, parvis)

- **la forêt rivulaire** avec des plantations et des cheminements et aire de jeu.

- **l'île cultivée** qui permet de revenir à l'histoire du maraîchage sur ce lieu.

Planning prévisionnel :

- 2023 : MOE Action 14 prévu en OGS1 sous maîtrise d'ouvrage Ville de Carcassonne.

Les boucles de l'OGS

Le projet fait l'objet de Chantiers d'insertion œuvrant notamment sur la rue de la petite côte de la Cité et sur la rue des remparts :

- 2016-2017 : *reprise des nez de marche en pierre de taille de la rue petite côte de la Cité.*

- 2017 : *reprise des marches de l'escalier tournant qui mène à la porte d'Aude.*

- 2017-2018 : *reprise des calades de la rue petite côte de la Cité.*

- 2019 : *finalisation de la calade du palier de l'escalier tournant, reprise d'enduit du mur de clôture, et amorce de reprise des calades de la rue des remparts.*

- 2021-2022 : *étude MOE Diagnostic et Études Préliminaires portant sur la requalification de rue des Remparts - Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte - Prestataires : Florient Auriol (architecte du patrimoine) (mandataire), INDIS (VRD)*



Mise en œuvre et coordination du chantier engagé sur la réfection de la montée de la petite côte. Résultat : deux mois de chantier et réfection des calades de la montée de la petite côte.

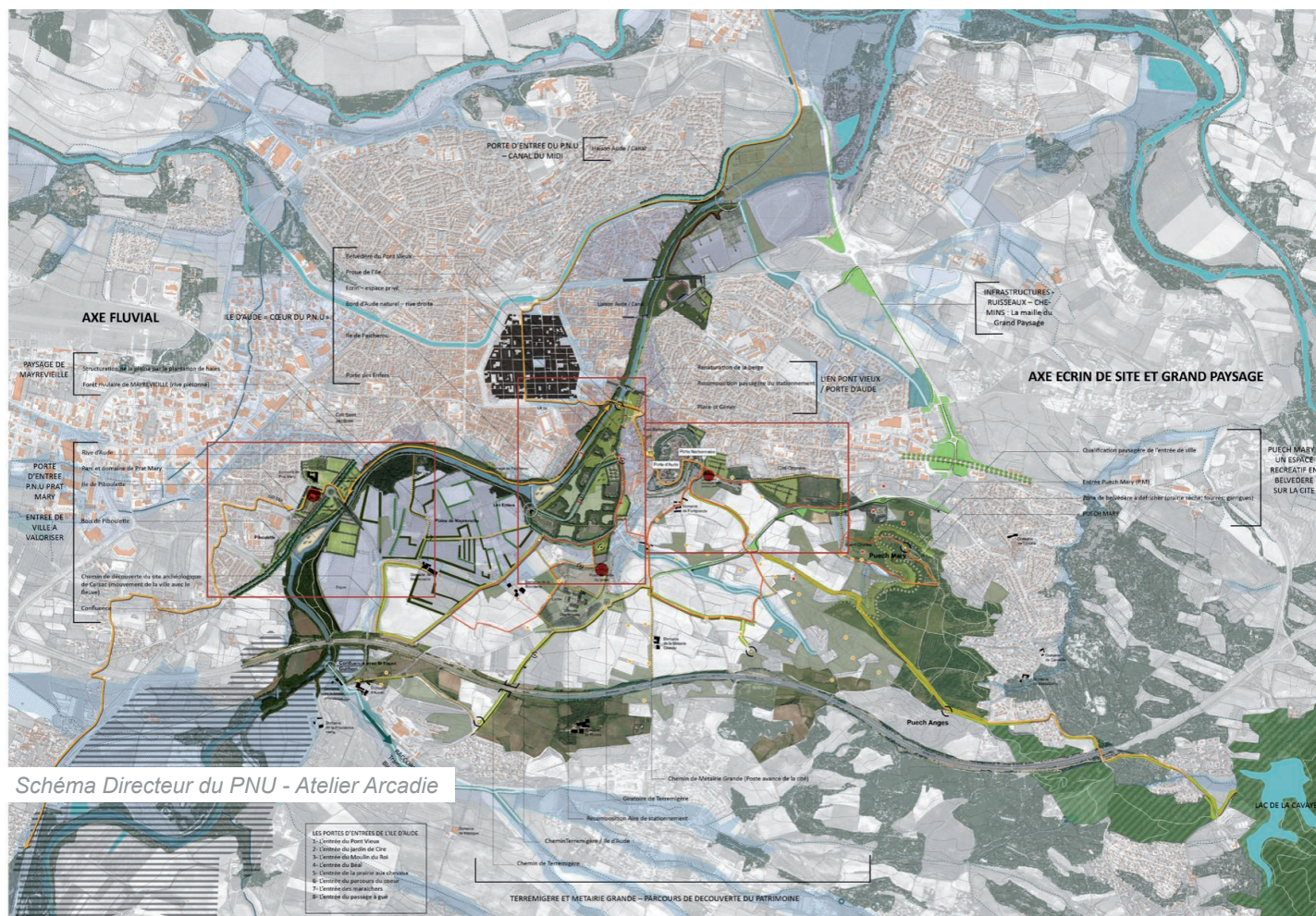


Schéma Directeur du PNU - Atelier Arcadie

Axe 2.2 - Mieux répartir les arrivées sur le Grand Site avec des portes d'entrées réparties - Accroche Gare Canal - OGS 2

Action 20 - Valoriser le Pôle Gare Canal

Le pôle Gare Canal est une porte d'entrée importante pour l'OGS soit par la voie du Canal du Midi soit par le train. Il représente un enjeu urbain considérable et est intégré dans le PSMV de la Bastide, une OAP lui est consacrée.

«Une carte du XVIII^e inscrivant le projet de Canal et l'organisation de la bastide avec la porte du minervois et représentant la gare et son parvis qui prennent la place d'une porte de ville. Un plan montrant le projet urbain de 1820 sur l'esplanade et la qualité des dialogues entre ville, canal et esplanade : composition de l'esplanade, du pont et du port, clairement articulée avec les grands axes de la Bastide. La notion d'esplanade plantée induisant des transparences entre ville et canal tout en assurant la continuité des alignements plantés dans la logique du tour de ville»

Extrait du compte rendu de l'atelier PSMV de février 2017.

Action 20.1 Aménagement d'un pôle d'échange multimodal (PEM)

Maîtrise d'ouvrage : Carcassonne Agglo

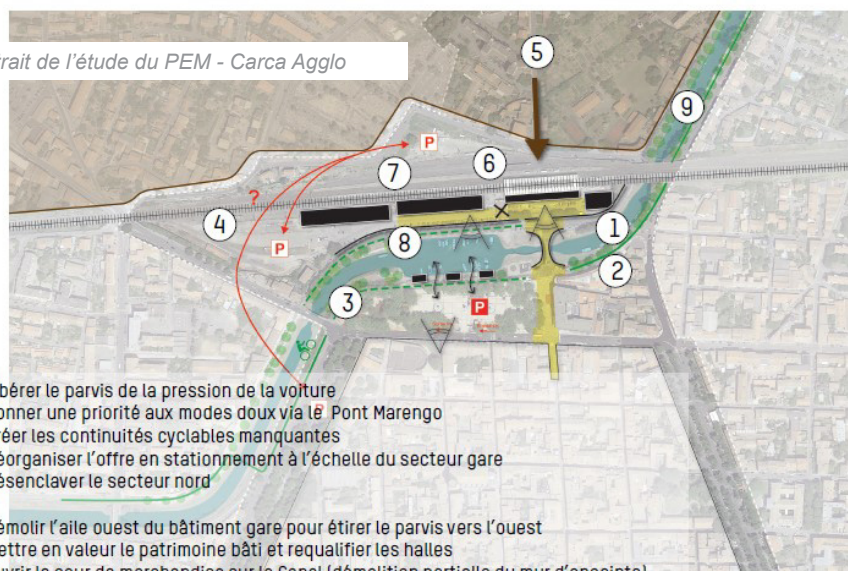
Maîtrise d'œuvre :

Statut : **Action en cours**

Montant travaux : en cours d'estimation

ÉLÉMENTS DE CONSENSUS

Extrait de l'étude du PEM - Carca Agglo



- 1- Libérer le parvis de la pression de la voiture
- 2- Donner une priorité aux modes doux via le Pont Marengo
- 3- Créer les continuités cyclables manquantes
- 4- Réorganiser l'offre en stationnement à l'échelle du secteur gare
- 5- Désenclaver le secteur nord
- 6- Démolir l'aile ouest du bâtiment gare pour étirer le parvis vers l'ouest
- 7- Mettre en valeur le patrimoine bâti et requalifier les halles
- 8- Ouvrir la cour de marchandise sur le Canal (démolition partielle du mur d'enceinte)
- 9- Aménager le Canal en parc linéaire et diffuser le paysage

Action 20.2 - étude opérationnelle complémentaire

Action 20.3 - Maîtrise d'œuvre

Action 20.4 - Réalisation des travaux

Les actions prévues sont engagées pour partie aujourd'hui sur l'ensemble du périmètre compris dans l'OGS soit :

- le square André Chénier a été réaménagé en 2018 en maîtrise d'ouvrage Ville pour un montant de .2 490 996. € HT
- les autres espaces sont compris dans le cadre du Pôle d'Échange Multimodal

Planning prévisionnel engagé au titre du PEM :

- 1er trimestre 2018 : Lancement des études (durée 18 mois)
- 3ème trimestre 2019 : Livrables des 2 études (étude de programmation et d'aménagement; étude foncière de libération et d'optimisation »
- 2020 : Phase pré-opérationnelle
- 2021 : Démarrage des travaux

*** Retard sur le rendu de l'étude immobilière et foncière.**



Square André Chénier - photo Julien Roche Mairie de Carcassonne

Axe 3.1 - Optimiser les retombées économiques - Intensifier la découverte par des éléments d'interprétation attractifs nouveaux-OGS2

Action 4 - Interprétation patrimoniale & touristique en Cité & Action 21 - Initier une politique d'interprétation patrimoniale

Action 21.2

Schéma d'interprétation patrimoniale

Planning :

> Démarrage le 28 septembre 2017-

> Validation du diagnostic et des grandes orientations stratégiques le 27 juin 2018

Phase 1 :

- État des lieux / diagnostic avec inventaire
- Synopsis du schéma d'interprétation
- Programmation et déclinaison opérationnelle

Phase 2 :

- Étape 1 : synopsis du schéma d'interprétation avec positionnement général (fil rouge du schéma, les différentes unités d'interprétation, les grands principes de l'identité visuelle, les process de visite, les typologies de médiation)
- Étape 2 : segmentation du positionnement

Phase 3 :

Programmation et déclinaison opérationnelle : programmation par projet, modalités de fonctionnement, établissement d'une feuille de route détaillée

*Déjà réalisé en interne par le Syndicat Mixte grâce à l'appui d'un contrat d'apprentissage :

- Un SIG complet sur le patrimoine avec une base de données complète.

- Une cartographie dynamique de ce même patrimoine bientôt disponible sur internet.



PROPOSITIONS D'ACTIONS			
ACTION	LIEU	PARTENAIRES	NIVEAU DE PRIORITE
Enjeu 1 Révéler l'histoire de Carcassonne à travers son patrimoine en prenant appui sur la valeur exceptionnelle de la Cité.			
AXE 1 >>> Mettre en lumière la valeur patrimoniale reconnue nationalement et internationalement mais peu valorisée ni appropriée			
1 Intégration d'un dispositif médiation Unesco d'envergure	Maison du Grand Site	UNESCO	1
2 Création supports de médiation Sites Unesco dans l'espace public	Gare/canal et promenade narbonnaise	VNF	1
AXE 2 >>> Gérer les enjeux liés à la valeur exceptionnelle du Grand Site à travers une gouvernance partagée			
3 Création d'une commission "protection et gestion"	Ensemble du site	Etat, Région, Département, agglom. ville	1
AXE 3 >>> Valoriser l'ensemble du patrimoine carcassonnais en révélant ses spécificités et la singularité de son histoire			
Mise en place d'un dispositif immersif retraçant l'histoire à travers des personnages emblématiques	Maison du Grand Site	Etat, département, Associations	1
1 Installation de dispositifs fixe : 8 bornes à histoires : Carcassonne racontée	Maison du Grand site, Place Saint Gimer, Place Carnot, Gare/canal, Maison des Mémoires, Musées de Beaux arts, CIAD, anciennes écoles	Agglomération, associations	2
2 Orientation du PSC sur l'histoire de la Bastide	Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	Etat, ville	1
3 Création d'un espace d'interprétation (dans le reflet de l'eau (incluant industrie drapier)	Moulin du Roy (et Manufacture Royale ?)	Etat, ville	2
4 Mise en place de dispositifs de lecture du paysage	Parcelle n°1, lices, clocher Saint-Vincent, Puch Mary, aire d'autoroute Belvédère d'Aurac, routes d'accès, promenade narbonnaise, chemins de randonnée.	CAUE, Vinci	3
AXE 4 >>> Faire de la Cité le point de départ de la découverte du patrimoine de la ville			
1 Conception d'un dispositif numérique fixe interactif : l'aoie de médiation numérique tactile / Fresque 360° (cf action 9)	Maison du Grand Site	Etat, Région, Département, agglom. ville	1
2 Présentation de la Bastide comme le cœur battant de la ville (à travers images symbolique de la ville méridionale)	Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	Etat, ville, CCI	1
3 Aménagement d'un espace multimédia : sas de découverte du Grand Paysage et départ de circuits mobilité douce	Parcelle n°1	Département, agglomération, ville	2
AXE 5 >>> Renforcer et soutenir les actions de développement, d'inventaire et de mise à disposition des connaissances et des ressources			
1 Présentation des objets archéologiques découverts lors des différentes campagnes de fouilles	Maison du Grand site	Etat	1
2 Lancement d'un appels à projet pour soutenir la recherche et le développement de la connaissance (prévoir restitution)	Ensemble du site	Universités CNRS Département	3
3 Centralisation des ressources à travers un catalogue (vocation de centre de ressources et de documentation)	Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	Etat, département, associations	3
Enjeu 2 Affirmer et fluidifier les liens spatiaux et thématiques entre les différents pôles et patrimoines.			
AXE 1 >>> Créer des liens physiques et intellectuels grâce à l'interprétation et aux aménagements			
1 Conception d'un dispositif numérique fixe interactif : l'aoie de médiation numérique tactile / Fresque 360° (cf action 9)	Maison du Grand Site	Etat, Région, Département, agglom. ville	1
2 Programmation d'un dispositif facilitateur sur le linéaire	Montée porte d'Aude	Etat, agglom. ville	3
AXE 2 >>> Favoriser le flux entre les cinq entités en développant des liens entre elles			
1 Mise en œuvre de parcours et affirmation des cheminements de randonnées thématiques	Ensemble du site	Etat, département, propriétaires privés	2
2 Conception de dispositifs numériques embarqués : site web, objet connecté, parcours sonore géolocalisé invitant à aller de lieu en lieu	Ensemble du site	Région, Département, agglom. ville	1
3 Valorisation des rives via des parcours (artistiques/poétiques) au fil de l'eau : promenade le long du canal et de l'Aude reliant les 4 ensembles (cf PNU)	Aude/Canal	VNF, ville, agglom.	3
AXE 3 >>> Structurer l'interprétation et les aménagements du lien gare/canal, cité dans les deux sens de façon différenciée			
1 Finalisation le parcours existant : Signalétique/totem/clos de jalonnement/livret/actualiser promenades médiévales	Sur le parcours Gare/canal/Bastide/Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine/Cité	Ville, Etat	1
Enjeu 3 Développer une offre de découverte toutes saisons, complète et adaptée aux attentes et besoins des publics dans une démarche expérientielle			
AXE 1 >>> Répartir les rôles entre les acteurs afin de coordonner l'offre pour une découverte cohérente et adaptée à tous			
1 Recruter un chargé de mission coordination animation et médiation	Ensemble du site		2
AXE 2 >>> Compléter, équilibrer et qualifier l'offre existante par des dispositifs adaptés aux publics, à leur spécificités et nouvelles attentes			
1 Intégrer et créer des contenus jeune public/ramiée en outils dématérialisés et abusiques	Ensemble du site		2
2 Mise en œuvre d'un parcours sportif sur le thème attaque défense	Barbacane	Etat, Région, Département, agglom. ville	3
3 Programmer une médiation humaine immersive en saison et vacances	Cité	IFC	3
4 Mise en place de cycle de formation et de sensibilisation des acteurs	Ensemble du site	VAH DRAC IFC	2
5 Créer une visite virtuelle pour PMR	Maison du Grand Site		1
6 Intégrer un dispositif de médiation biodiversité et médiation humaine ponctuelle	Ile d'Aude		3
AXE 3 >>> Susciter des rencontres avec les habitants et la culture locale pour garantir une visite expérientielle			
1 Conception d'un parcours Carcassonne ville de goûts	Cité/Bastide Commerces et restaurants	CCI, ville	3
2 Mon Carcassonne : balade accompagnée avec un Carcassonnais	Tout le site		3
3 Développer la programmation artistique (centre d'art, art dans l'espace public, commerces...)	Cité	DRAC ARTS VIVANTS II	2
Enjeu 4 Cité et Bastide, un patrimoine vécu de façon particulière par les locaux : sentiment de fierté, de désappropriation, de mésestime.			
AXE 1 >>> Mettre en œuvre des actions permettant aux locaux de se réapproprier leur patrimoine et d'en être les ambassadeurs			
1 Mise en œuvre d'une charte patrimoine pour affirmer le dispositif commerçants/hôtelliers (bonnes pratiques et formation)	Ensemble du site	UDAP DRAC CAUE CCI	1
2 Sensibiliser les professionnels du tourisme aux enjeux patrimoniaux	Ensemble du site	ADITI	2
3 Renforcer la politique de produits dérivés qualitatifs Carcassonne en les diversifiant et en développant les points de vente	Ensemble du site	ADITI	3
AXE 2 >>> Sensibiliser les habitants aux enjeux de la valeur exceptionnelle de la Cité et des patrimoines en présence			
1 Programmation d'ateliers pédagogiques et éducatifs/expositions/café patrimoine	Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	VAH DRAC DISOEN	2
2 Co-construire un dispositif "Mon Carcassonne" avec les habitants	Maison du Grand Site	GARAE CNRS	1
AXE 3 >>> Impliquer les locaux dans les actions de mise en valeur, pérennes ou événementielles			
1 Développer la programmation sur les ailes de saison	Théâtre Jean Deschamps	Ville	2
2 Installer un parcours d'œuvres pérennes co-construites avec les habitants/riverains	Saint Gimer, rue du pont vieux, place Saint-Nazaire	DRAC	3
AXE 4 >>> Valoriser l'identité méridionale carcassonnaise et son patrimoine immatériel			
1 Création d'un espace Patrimoine culturel Immatériel	Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	VAH DRAC GARAE	2
2 Création d'un parcours valorisant les petits métiers, les commerçants, l'artisanat d'art, les anciennes vitrines connecté avec une maison des métiers d'art	Bastide/Couvert des Carmélites	CCI	3

Axe 3.2 - Optimiser les retombées économiques

Générer des retombées économiques et commerciales-OGS 1

L'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne prévoit 4 actions dédiées au volet économique décrites ci-dessous. Ces mesures seront mises en œuvre dans un cadre urbain et paysager nouveau au travers d'actions d'aménagement, qui elles-mêmes participent, indirectement, à la dynamique économique, de par la qualité des espaces proposés et des conditions réunies notamment pour le développement de terrasses et de commerces (place Saint-Gimer, Rue du Pont Vieux, belvédère Bellevue, parvis du Couvent des Carmélites, ...).

Action 24 Inciter à un changement de gamme des commerces Cité

Dépendante de nombreuses contraintes, cette action n'a pas pu être engagée.

Statut : **Action non engagée**

Action 25 Créer les conditions foncières d'appel à projet qualitatif pour réanimer les espaces com- merciaux en rdc des rues du Pont Vieux et Barbacane.

Cette action est en attente de la requalification de la rue du Pont Vieux pour activer le processus de dynamisation commerciale.

Statut : **Action non engagée**



Valorisation des artisans d'art - Source Stéphane Compojnt

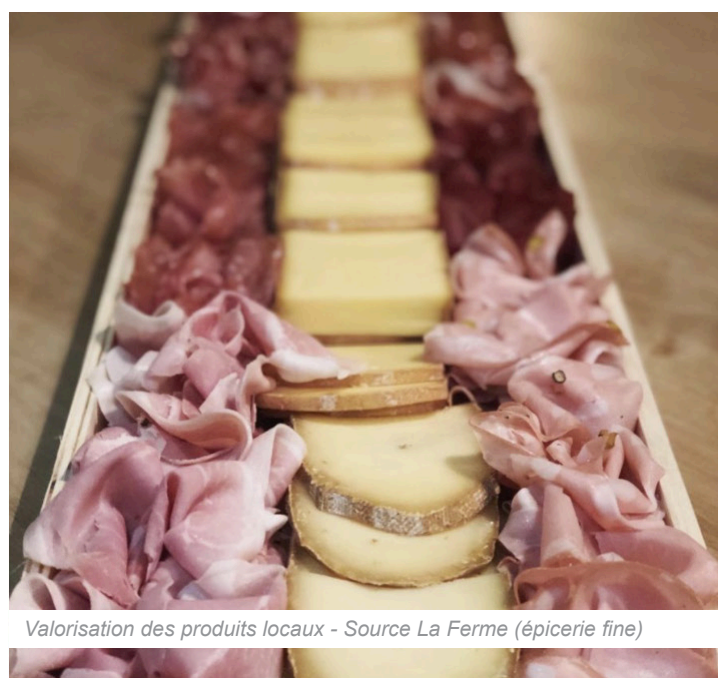
Action 27 Créer les outils de promotion

Statut : **Action non engagée**

Action 28 Élaboration de packages de produits groupés

Plus généralement, les actions 25, 27 et 28 nécessitent la création de deux emplois à mi-temps, ainsi qu'un budget dédié à la communication et la promotion de ces actions.

Statut : **Action non engagée**



Valorisation des produits locaux - Source La Ferme (épicerie fine)

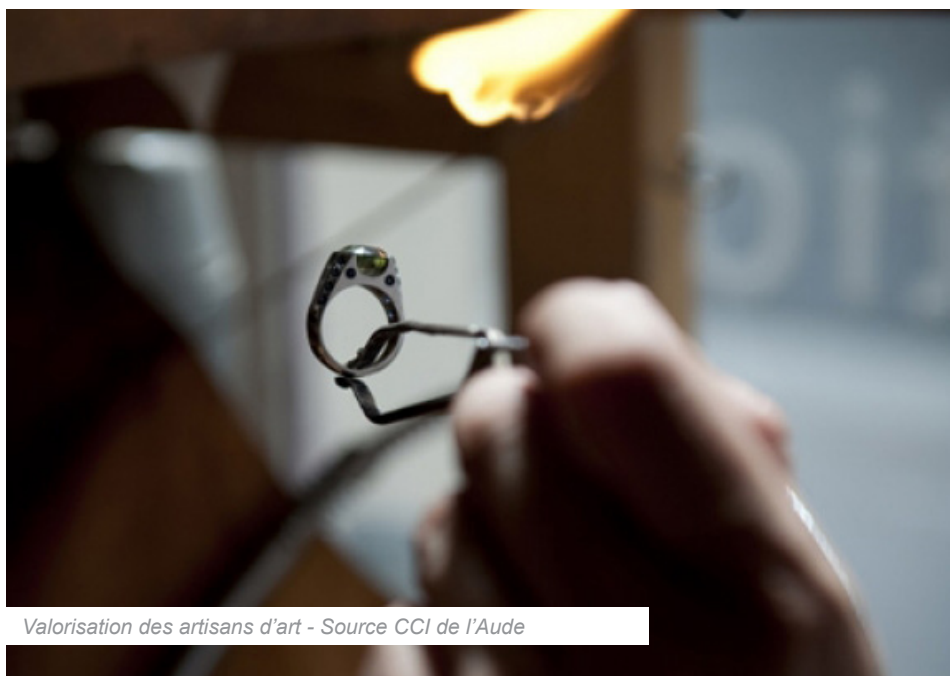




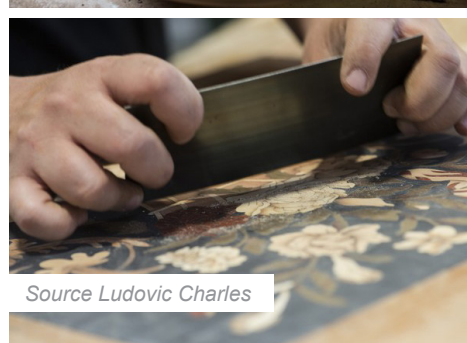
Valorisation des vins produits par le Lycée Charlemagne - Source Garinojc.com



Marché de producteurs - Source Aude.fr



Valorisation des artisans d'art - Source CCI de l'Aude



Source Ludovic Charles



Patissier Chocolatier Philippe Boccardi - Source Grand Carcassonne Tourisme



Source Bimas (patissier chocolatier)



5 LES ACTIONS EN FAVEUR D'UN TOURISME DURABLE

Un observatoire de la fréquentation touristique.

Le Syndicat Mixte et l'ADT de l'Aude se sont associés pour assurer le comptage, en temps réel, de la **fréquentation touristique** en positionnant différents éco-compteurs sur les passages les plus significatifs. Ces comptages sont redressés via des ratios que l'on applique pour distinguer les touristes, les excursionnistes et les habitants. (cf bilan annuel en annexe.)

2.154.331 Visiteurs comptabilisés pour la Cité de Carcassonne en 2017.

11,6% D'accroissement de la fréquentation touristique en 2017 pour la Cité de Carcassonne, par rapport à 2016.

Des enquêtes auprès des habitants.

22 Entretiens ethnologique, d'une durée moyenne de 1h30, réalisés par Flora Naumowicz, auprès d'habitants carcassonnais. Suite à un partenariat avec l'Université de Toulouse et le CNRS, le Garae, elle a donné lieu à un mémoire complet qui sera distribué en séance. Flora Naumowicz a été stagiaire au Syndicat Mixte pendant 4 mois du 6 mars au 20 juin pour la réaliser. Elle permettra d'**ajuster les politiques patrimoniales et événementielles en rapport avec les attendus et le vécu des habitants.**

Résultat : document complet présenté dans le cadre du Master 2 - Expertise ethnologique en patrimoine immatériel sous la direction de Nicolas Adell.

Un tourisme mieux maîtrisé, en lien avec le réseau des Grands Sites de France.

(Action 28 - version réduite)

En relation avec l'offre régionale SNCF : possibilité de mise en place de **forfaits : train + vélos et train + séjour pris en charge** par l'OTSI sous marque GSF (*en cours*).

En relation avec le réseau des Grands Sites de France, une réflexion est en cours concernant **une offre de packaging spécifique pour la Chine**, ciblé sur le public jeune, pour des séjours tout compris sur la découverte de nos savoir-faire dans **le domaine du management et de la gestion de site**. Marque GSF (*en cours*).

Réflexion sur une politique d'ambassadeurs en lien avec les valeurs du Grand Site.

Projet «**Escapade Nature Sans Voiture**» inter Grand Site avec Béziers, les écluses de Fonsérane et le Grand Site de Minerve. Il s'agit d'un projet d'itinérance douce reliant les trois grands sites en projet.



6 UNE COMMUNICATION OPÉRATION GRAND SITE



PROJET GRAND SITE CITÉ DE CARCASSONNE



Préserver le Grand Site

Elargir la découverte

Mieux accueillir les visiteurs



Le site internet

Il a été mis en ligne en juillet 2014 et a évolué dans son contenu. Les actualités sont régulièrement mises en ligne mais cela reste difficile par manque de temps. Difficultés de télécharger les documents projets dans « suivez le projet » quant au débit trop faible au niveau des accès internet de la Ville.

102.000 consultations soit 2.300 visiteurs/mois. Cela mériterait largement d'évoluer pour mieux faire connaître le projet.

Les réseaux sociaux

Facebook : affichage des actualités sur facebook mais manque de temps.

Twitter : idem difficile de mettre à jour au quotidien et de suivre les « followers ».

Une communication média

L'envoi d'actualités régulières au niveau du réseau des Grands Sites de France, l'actu du mois avec date précise et parution sur la lettre interne envoyée aux partenaires et membres du réseau.

Les médias et la presse locale, parution régulière sur certaines actions du Syndicat Mixte.

Le support papier

Ils sont édités dans le but de communiquer des informations liées au projet.

2.000 exemplaires du flyer projet OGS de Carcassonne, édités en 1.000 exemplaires en 2017, et 1.000 exemplaires supplémentaires en 2018. Ces documents ont été distribués aux séminaires annuels des Grands Sites, aux commerçants de la Cité, auprès des différentes banques d'informations de la Ville, de l'Agglomération, du Département, et de la CCI, puis dans différentes réunions ou rencontres. Ils sont très utilisés sur certains salons de professionnels économiques pour communiquer les projets sur la ville de Carcassonne.

Participation au réassort des documents

« Grand Site de France », flyer et documents cadres distribués dans des réunions ou aux partenaires- valeurs des Grands Sites, tourisme durable dans les grands sites de France.

En 2017, réalisation d'un Audit de communication

L'agence Résonance, de Carcassonne, nous a produit un audit complet de notre stratégie de communication. Différents leviers sont utilisables par l'OGS pour mieux valoriser les projets et actions du Syndicat Mixte. Les cibles sont diverses : habitants, visiteurs nationaux et internationaux, partenaires institutionnels et professionnels, ambassadeurs.

Objectif 1

Vulgariser les activités du Syndicat Mixte

Objectif 2

Vulgariser l'état des lieux du projet

Objectif 3

Place du Syndicat Mixte dans le processus.

2018-2021

- Mise à jour du site internet (actualités, rubrique « suivez le projet »)
- Mise à jour des réseaux sociaux existants
- Élargissement à de nouveaux réseaux sociaux (Instagram & Pinterest)

2020-2021 continuité des actions sur internet et les réseaux sociaux

7 DES ACTIONS AU SERVICE DU PROJET



Itinéraire sonore en partage

De la Cité vers la Bastide, le Grand Site de Carcassonne et l'école Aca Multimédia de Montpellier vous proposent un parcours sonore et ambiancé des sites les plus représentatifs de la Cité, de l'île d'Aude et de la Bastide. Musiques, ambiances et récits vous accompagneront en toute liberté.

CARCASSONNE

Départ du parking de délestage de la Cité

10 étapes ambiancées

Parcours libre

Temps estimé à 1h30

Disponible sur internet et sur mobile

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE

CITÉ DE CARCASSONNE

32, rue Aimé Ramond
grandsite-carcassonne.fr
tel : 04 68 77 78 81
contact@grandsite-carcassonne.fr

Action 22 - Animation Programme Grand Site

Journée(s) Fête de la Nature

2016 Parcours découverte du paysage sud Cité à travers les vignobles et le belvédère de Pech Mary. Un duo de comédiens menait le groupe en jouant des textes se rapportant à la vie paysanne. Un technicien de la chambre d'agriculture intervenait sur la botanique et notamment les cépages. Une dégustation de produits locaux était proposé pour le déjeuner.

Résultat : participation d'une vingtaine de personnes.

2017 Journée découverte des plantes aromatiques avec balade découverte le matin avec un botaniste, et distillerie de romarin avec la Disti'mobil de Miss Bouillon l'après midi, le mercredi 17 mai 2017, sur le thème 2017 « Les Super Pouvoirs de la Nature ».

Résultat : participation d'une dizaine de personnes le matin, et de nombreux visiteurs l'après-midi pour assister à l'animation mise en place avec le Disti'mobil. L'objectif étant de faire entrer la nature dans la Cité par les effluves d'essence de romarin, très appréciées des passants.

Journée(s) du patrimoine

Participation aux journées du patrimoine chaque année.

Formations / Interventions

3 Interventions pédagogiques au Lycée Charlemagne, entre 2017 et 2019 le Syndicat Mixte est intervenu auprès des BTS Gestion et Protection de la Nature pour la présentation du projet OGS, tout particulièrement l'étude du Parc Naturel Urbain, suivi d'un parcours de visite pédagogique.

14 Séances de formations des commerçants de la Cité, avec intervention d'introduction pour présenter ce qu'est une opération Grand Site et les grandes lignes du projet de Carcassonne.

1 Intervention pédagogique auprès du personnel du CMN Cité pour présenter le projet OGS au personnel.

1 Intervention au Colloque international du patrimoine, pour présenter le projet de Carcassonne.



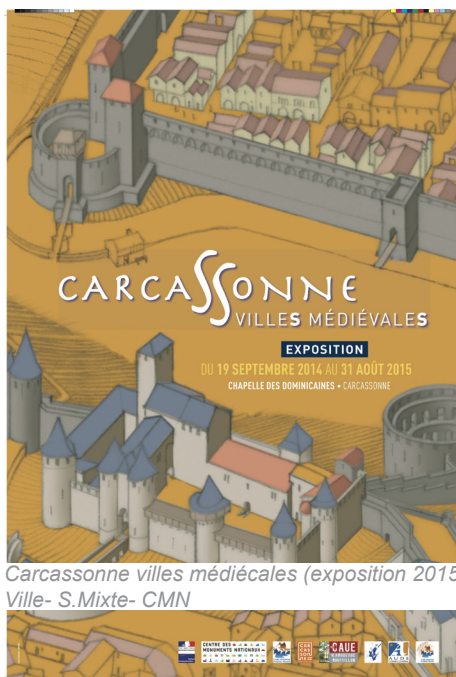
Formation



Journée Fête de la Nature 2017



Felice Varini en 2018 avec le CMN et les collectivités photo conseil de quartier Barbacane



Carcassonne villes médiévales (exposition 2015)
Ville- S.Mixte- CMN



CHAPITRE 2

LE BILAN FINANCIER

1 OGS 1 - LE TABLEAU DES ACTIONS & MONTANTS PRÉVISIONNELS

2 OGS 2 - LES PERSPECTIVES 2023-2026



1 OGS 1 LE TABLEAU DES ACTIONS & MONTANTS PRÉVISIONNELS

PLAN D'ACTIONS OGS1 - 2015-2020-SYNDICAT MIXTE OPÉRATION GRAND SITE ESTIMATIFS FINANCIERS 2021						
	Axes de projets	montant initial Follea Gautier	montant HT réévalué/	phasage initial	maitrise d'ouvrage	Etat d'avancement 2021
AXE 1 : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE VISITE EN CŒUR DE PROJET						
1. 1 Objectif Cité						
Action 1	Charte de gestion concertée	400 000,00	37 500,00	2017-2021	S.Mixte	22500€ inscrit Conseil du 80618 - phase diagnostic+ formation des commerçants de la Cité - 2017-20018 - expertise des aménagements en Cité pour 2019 pour 15000€
Action 2.1	Requalification dans la Cité des voiries	317 750,00	317 750,00	2017-2018	Ville	réalisé 2018-2019
#2.2	mobilier urbain	250 000,00	250 000,00	2017	Ville	prototypage à réaliser
#2.2	maitrise d'oeuvre mobilier		12 500,00	2017	S.Mixte	prototypage voté en Conseil du 8 juin 2018
#2.3	Travaux paysagers jardin du Prado	308 000,00	131 722,00	2018	CMN	jardin du Prado compris dans MOE action 6
#2.3	maitrise d'oeuvre jardin du Prado		18 700,00	2017	CMN	compris dans MOE 6 pour 18 700€
Action 3	Requalifier les fossés	200 000,00	220 195,00	2017-2018	ND	compris dans MOE 3 6 à 9
#3.1	maitrise d'oeuvre fossés	20 000,00	58 000,00	2017	ND	en cours
Action 4.1	Interprét. patrim. et tourist. dans la Cité	70 000,00	70 000,00	2017-2018	S.Mixte	Dépend de l'action 21 engagée
#4.2	faire valoir culturel dans la Cité	200 000,00	200 000,00	2017	S.Mixte	Dépend de l'action 21 engagée
#4.3	jeux interactif dispositif mobile	42 000,0	42 000,00	2018	S.Mixte	Dépend de l'action 21 engagée
TOTAL 1		1 557 500,00	1 108 367,00			
1.2. PORTE NARBONNAISE ET ACCUEIL TOURISTIQUE						
Action 5.1	Système d'accueil tourist. Grand Site	35 000,00	35 000,00	2015-2017	S.Mixte	étude réalisée
#5.2	équipement d'accueil	2 160 000,00	1 600 000,00	2018	ND	DUP et négociations à engager
#5.1	maitrise d'oeuvre accueil touristique	216 000,00	195 000,00	2017	ND	procédure à poursuivre
#5.3	Achat du foncier Pautard - Pont Levis				ND	procédure à pour suivre
Action 6	Tavaux prom. Narbon. yc espl.Prado	789 000,00	2 219 742,84	2020	Ville	dépend de la 6.1 -en cours
#6.1	maitrise d'oeuvre prom. narbonnaise	78 900,00	221 974,84	2016-2017	Ville	en cours
Action 7	Travaux parking délestage - Visa Act	1 023 200,00	2 848 881,75	2018-2019	Ville	dépend de la 7.1
#7.1	Achat de la parcelle 7 et ou 9		ND	2016	Ville	en cours de négociation
#7.2	maitrise d'oeuvre délestage	128 000,00	284 888,17	2016-2017	Ville	en cours
#7.4	Trav. accès délestage / carref. rocade	0	987 275,85	2018	Dept 11/Ville	en attente 7.4.1
#7.4.1	maitrise d'oeuvre	0	98 727,58	2017	Dept 11/Ville	en cours
Action 8	Travaux parking Delteil station. réservé	533 000,00	1 717 344,48	2019	Ville	Dépend de la 8.1
#8.1	maitrie d'oeuvre Delteil	53 300,00	171 734,44	2016-2017	Ville	en cours
Action 9	Travaux parking des Tripiers	184 460,00	568 722,00	2018-2019	Ville	Dépend de la 9.1
#9.1	maitrise d'oeuvre Tripier		56 872,20	2016-2017	Ville	en cours
	études préalables et remise en état		200 000,00			
TOTAL 2		5 219 306,00	11 206 163,57			

	Axes de projets	montant initial Follea Gautier	montant HT réévalué/	phasage initial	maitrise d'ouvrage	Etat d'avancement 2021
1.3 VALORISER L'ENTRÉE PAR LA PORTE D'AUDE						
Action 10 et 11	aménager l'accès Porte d'Aude et la place SaintGimer	691 550,00,00	1 463 584,53	2018	Ville	dépend de l'action 10.1 et 10.2
#10.1 et 10.2	maitrise d'oeuvre	63 700,00	146 358,45	2017	Ville	en cours
Action 12	aide à la requalification des rues Trivalle et Barbacane	210 650,00	2 10 650,00	2019	S.mixte	non engagé
Action 13	nouveau stationnement de quartier Porte d'Aude	233 700,00	280 500,00	2015	Ville	réalisé parking de l'île
Action 14	Requalifier les abords du Pont Vieux rive droite	1 024 500,00	1 024 500,00	2020	Ville	non engagé-
#14.1	maîtrise d'oeuvre	96 000,00	96 000,00	2019	S.Mixte	Intégré pour parti dans étude du parc naturel urbain-
Action 15	Aménagement de l'aire de camping car	642 300,00	813 417,00	2016	Ville	réalisé en 2016
TOTAL 3		2 735 700,00	4 035 009,98			
AXE 2 : ÉLARGIR LA DÉCOUVERTE						
2.1 Améliorer l'orientation et les déplacements à l'échelle du Grand Site						
Action 16	parachever et élargir le plan de signalétique	359 154,00	289 440,00	2014-2017	Ville	programme finalisé
Action 17 17.1	Gestion des flux- Etude préalable déplacement	52 500,00	52 500,00	2016	S.Mixte	réalisé en 2016
#17.2	Gestion des flux: services associés	500 000,00	500 000,00	2020-2021	Agglo	à approfondir en terme de moyens et de solutions
#17.3	Gestion des flux : prismes et logiciels	200 000,00	200 000,00	2020	Spic Parkings	à engager en fin de travaux délestage- budget 2023
#17.4	Gestion des flux: itinéraire et eticketing	250 000,00	250 000,00	2019	Spic Parkings	doit être engagé avec 17.3
#17.5	Gestion des flux - matériel de péage	400 000,00	400 000,00	2019	Spic Parkings	doit être prévu en budget 2022
2.2 Mieux répartir les entrées sur le Grand Site						
Action 19 19.1	Etude de valorisation île et bord d'Aude et grand paysage	100 000,00	99 850,00	2015-2018	S.Mlxte	finalisé y compris esquisse île et bord d'Aude
Action 20 20.1	valoriser le pôle gare canal- station vélos	167 880,00	167 880,00	2018-2019	Agglomération	station vélos non réalisé/ PEM en cours
TOTAL 4		2 029 534,00	1 959 670,00			
AXE 3 : OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES						
3.1 Intensifier la découverte par des éléments d'interprétation attractifs nouveaux						
Action 21	Schéma d'interprétation patrimonial du Grand Site	65 000,00	37 500,00	2017-2018	S.Mixte	finalisé mais non validé en conseil
Action 22	Animations programme Grand Site	280 000,00	280 000	2016-2020	S.Mixte	non validé par le Conseil Syndical
TOTAL 5		345 000,00	67 500,00			
3.2 Générer des retombées économiques et commerciales						
Action 24	Inciter à un changement de gammes de services des commerces dans la Cité	150 000,00	150 000,00	2017-2020	S.Mixte	non engagé
Action 25	crédit de revitalisation commerciale	350 000,00	350 000,00	2018-2020	S.Mixte	à engager
Action 27	créer des outils de promotion	100 000,00	100 000,00	2016-2020	S.Mlxte	non validé par le conseil syndical du 10/4/17
Action 28	Elaboration de packages de produits groupés	100 000,00	100 000,00	2016-2020	S.Mixte	non validé par le conseil syndical du 10/4/17
	Budget communication et promotion	400 000,00	400 000,00	2016-2020	S.Mixte	chaque année commuication/ 3000€
TOTAL 6		1 100 000,00	750 000,00			
TOTAL GÉNÉRAL OGS1		13.213.740	19.126.710			

BILAN OGS1

13 470 430 €

réalisé ou en cours
d'engagement (soit 70%)

5 656 280 €

restant à réaliser (soit 30%)

- programme prévu non engagé
- programme réalisé
- programme en cours
- programme voté en cours d'engagement
- programme restant à engager

2 OGS 2 LES PERSPECTIVES 2023-2026

PLAN D'ACTIONS OGS- SYNDICAT MIXTE OPÉRATION GRAND SITE ESTIMATIFS FINANCIERS- OGS2 -2020-2025+ TOTAL OGS					
	Axes de projets	Objectifs principaux et contenu de projet par action	montant initial Follea Gauthie	montant réévalué	phasage
1. CITE : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE VISITE					
Action 4	faire valoir culturel	mobilisation d'espaces publics ou privés	300 000,00	300 000,00	2020
Action 17	Gestion des flux: aménagement d'un réseau de circulation douce	sur l'ensemble du Grand Site- vélos et piétons	348 400,00	348 400,00	2018-2020
17.1		Maîtrise d'oeuvre	35 000,00	35 000,00	2018
TOTAL 1			683 400,00	683 400,00	
2. AMÉNAGER L'ACCUEIL SUR DES SITES COMPLÉMENTAIRES À LA CITÉ - LIEN ENTRE CITÉ ET BASTIDE					
Action 18	Requalifier la rue du Pont Vieux	Rive gauche -espaces publics et points noirs architecturaux	1 176 600,00	4 094 342,00	2020-2023
18.1	maitrise d'oeuvre	maitrise d'oeuvre	120 000,00	120 000,00	2020
Action 19.2	maitrise d'oeuvre ile et bord d'Aude	étude opérationnelle	163 000,00	163 000,00	2020
Action 19.3	Travaux île	Revalorisation île - travaux	1 675 000,00	2 201 190,00	2020-2021
Action 19.4	Revalorisation vignoble	maitrise d'oeuvre	52 000,00	52 000,00	2020
Action 19.5	Valorisation Grand Paysage	revalorisation Grand Paysage	520 000,00	1 380 150,00	2020-2025
ACTION 19.5	Axe fluvial et prat mary		0	4 166 490	
Action 20.2	pole gare canal	étude opérationnelle complémentaire	80 000,00	80 000,00	2020
Action 20.3	pole gare canal	Maitrise d'oeuvre	161 000,00	161 000,00	2020
Action 20.4	pole gare canal	Travaux estimation	1 611 000,00	1 611 000,00	2020-2025
ACTION 20.5	périmètre canal	Etat des lieux et travaux	230 000,00	230 000,00	2020-2025
Total 2			5 788 600,00	14 548 606,00	
3. GÉNÉRER DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES					
Action 21.2	Équipement patrimonial	en mutualisation ou non	1 500 000,00	1 695 000,00	2020-2025
Action 23	articuler projets de reconquête économique et valorisation touristique des espaces urbains	mission AMO sur 3 ans	60 000,00	60 000,00	2020-2025
Action 26	valorisation des produits identitaires	mobilisation des acteurs socio-économiques/frais d'animation 10 000€/an	50 000*	50 000,00*	2020-2025
26.1	AMO	frais d'animation	25 000*	25 000,00*	2020-2025
TOTAL 3		* dont frais d'animation	1 440 000,00	1 635 000,00	
TOTAL GÉNÉRAL OGS2			8 107 000	16 867 006	
TOTAL GÉNÉRAL OGS1 + OGS2			21 320 740	35 993 716,94	

Certaines actions initialement prévues en OGS 2 ont été basculées en OGS 1 du fait de leur importance stratégique conditionnant les programmes de réalisation :

Le schéma d'interprétation patrimonial

Il définit les orientations d'actions du programme interprétatif pour les actions 4 et 21.2.

Statut : **Action réalisée**

Le Parc Naturel Urbain

Il définit les actions 19.2 ; 19.3 ; 19.5 et pour partie l'action 26.

Statut : **Action réalisée**

Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM)

Il définit le contour du programme du pôle Gare Canal sur les différents espaces avec des maîtrises d'ouvrage dissociées selon les périmètres d'intervention.

Statut : **Action en cours**

D'autres actions seront engagées en lien avec les apports de l'OGS 1, telle que :

Action 18 Requalification du secteur Pont Vieux rive gauche.

Un projet connecté à la liaison Cité - Bastide et à la rive droite du Pont Vieux (Action 14).

Statut : **Action en cours**

BILAN OGS2

4 503 776 €

réalisé ou en cours
d'engagement (soit 26%)

12 363 230 €

restant à réaliser (soit 74%)

BILAN GÉNÉRAL OGS1 + OGS2

17 974 206 €

réalisé ou en cours
d'engagement (soit 50 %)

18 019 510 €

restant à réaliser (soit 50 %)

CONCLUSION

L'Opération Grand Site de France de Carcassonne

est réalisée sur un périmètre restreint de la ville de Carcassonne et sur un type de Grand Site dit « **ponctuel** » avec un site monumental exceptionnel sur-fréquenté dans **un espace urbain**. La particularité de ce programme d'actions est centré sur **la gestion des flux** (désengorger) et **la requalification des espaces d'accueil** (réaménager) dans un paysage à reconsidérer (ouvrir les vues et faire paysage) : paysages à séquences agricoles sur le Sud Cité qui fait écrin à la Cité, paysages intermédiaires avec l'île et les bords d'Aude, paysages urbains de la bastide et du pôle gare canal.

« **L'esprit des lieux** » est ici à façonner avec l'aide et l'apport de tous que ce soit les aménageurs, les artistes, les architectes, les agriculteurs, les commerçants, les élus des collectivités locales, la population locale et les touristes. La difficulté tient bien à ce jeu d'acteurs multiples jouant chacun sa partie dans un espace contraint à enjeux économiques majeurs.

Concilier les intérêts est un défi pour l'Opération Grand Site Cité de Carcassonne, où les mots « **patrimoine** », « **environnement** » et « **préservation** » sont à conjuguer au quotidien avec la visite moyenne de dix mille visiteurs quotidien, le travail de deux cent quarante six commerçants et sept cent employés saisonniers, la livraison de quarante tonnes de marchandises quotidien pour la Cité seulement. La confrontation aux habitants devient un vrai sujet avec **des secteurs qui se dépeuplent** au profit de « **locations saisonnières** » sur fonds de spéculation immobilière et de marketing territorial à fort enjeux économiques et politiques.

C'est dans ce contexte que s'installe le projet Grand Site de France dans sa phase 1 confronté à des envies et des réticences, des méthodes non éprouvées, chacun avec une motivation particulière. Les conceptions de l'esprit des lieux sur un site historique de dimension internationale inscrit à l'Unesco sont à partagées, à expérimenter surtout.

Si les maîtrises d'œuvre ont pu être lancées à l'entrée *Est* de la Cité avec une programmation définie, les fossés enfin libérés des voitures, **il faudra toutefois éprouver, au fil des années à venir ce que peut vouloir dire « repenser le site et son territoire »** au profit de l'expérience et du confort de visite, des habitants, des paysages et de l'environnement.



ANNEXES

- 1** nouveaux statuts 2021
- 2** fréquentation de la Cité

1 ANNEXE NOUVEAUX STATUTS

STATUTS 2021 Syndicat Mixte du Grand Site Cité de Carcassonne

Article 1 – Objet :

Le Syndicat Mixte Opération Grand Site de France de Carcassonne a pour objet l'élaboration et la bonne mise en œuvre partenariale du projet de préservation, gestion et de mise en valeur du Grand Site de France de Carcassonne, répondant aux principes de développement durable, en s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale des Grands Sites de France et du label Grand Site de France au sens de l'article L.341-15-1 du Code de l'environnement et répondant à la convention de gestion pour les biens du patrimoine mondial Unesco.

Article 2 : dénomination

Le Syndicat Mixte prend l'appellation officielle « Syndicat Mixte Grand Site Cité de Carcassonne »

Article 3 – Nature juridique - Composition

Le syndicat mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne est un établissement public à caractère administratif.

Il est composé de :

- La Région Occitanie
- Du Département de l'Aude,
- De la Communauté d'Agglomération de Carcassonne
- De la Ville de Carcassonne,
- Du Centre des Monuments Nationaux

Article 4 : Missions :

Le Syndicat Mixte assure l'animation, l'administration, la gestion et la réalisation de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne et contribue à l'animation de l'étude du plan de gestion Unesco pour la Cité. Outre son rôle de pilotage, il définit les orientations et la programmation prévisionnelle des actions pour l'OGS. Conformément au programme général de réhabilitation et de revalorisation du site dégagé par l'étude de fonctionnement de la Cité de Carcassonne (Etude Follea Gautier) approuvée par chacun des membres adhérents et validé par la Commission Départementale et la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 8 décembre 2016, il pourra sur son périmètre :

- Veiller à la bonne gestion du Grand Site dans l'esprit des valeurs du patrimoine mondial.
- Procéder ou faire procéder à toute étude, animation, information, publication ou toute action nécessaire à la réalisation de sa mission.

Il pourra par ailleurs négocier et passer toutes conventions et tous contrats afin de mener à bien sa mission.

A ce titre, il coordonne, anime le réseau de l'ensemble des acteurs concernés (membres et structures associées) afin d'élaborer un projet pour le Grand Site de Carcassonne en cohérence avec les orientations et les attendus ministériels. Dans ce sens il met en œuvre les conditions d'une bonne gestion pour le Grand Site de Carcassonne.

Le syndicat mixte mettra également en œuvre une concertation avec tous les acteurs intéressés par le projet (habitants, commerçants, institutionnels,...). Il contribue au développement d'une politique d'accueil du public et de services aux visiteurs de concert avec les collectivités et les établissements publics

Le Syndicat Mixte peut également réaliser des études pour le compte de ses membres ;

Un règlement intérieur est établi et annexé aux statuts, comprenant :

- L'objet et les résultats attendus du programme OGS
- La gouvernance du projet Opération Grand Site de France (comité technique et comité de pilotage)
- Les modalités de fonctionnement du Syndicat Mixte pour sa gouvernance

Le syndicat mixte a vocation à gérer le label « Grand Site de France » et à ce titre il pourra se porter candidat au pilotage de programmes d'initiatives européennes.

Article 5 – Siège :

Le siège du syndicat est fixé à l'hôtel de ville de Carcassonne, 32 rue Aimé Ramond – 11000 Carcassonne. Il pourra cependant s'établir en un autre lieu.

Article 6– Durée :

Le Syndicat Mixte est constitué pour une durée correspondant à son objet.

Article 7 – Le périmètre

Le territoire d'intervention du syndicat mixte correspond à celui validé en Commission Supérieure du 8 décembre et ci annexé.

Article 8– Le conseil syndical

a – Les membres du Conseil Syndical :

Le syndicat mixte est administré par un conseil constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants désignés par chacun des membres du syndicat et répartis de la façon suivante :

Membres	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Région Occitanie	4	4
Département de l'Aude	4	4
Carcassonne Agglo	4	4
Ville de Carcassonne	4	4
Centre des Monuments Nationaux	4	4

En cas d'empêchement d'un délégué titulaire, celui-ci est représenté par le délégué suppléant ; ce dernier a dans ce cas, voix délibérative. En cas d'empêchement, le membre actif qui dispose de plusieurs délégués, peut reporter sur l'autre délégué les pouvoirs du délégué défaillant. Un membre présent peut disposer jusqu'à deux pouvoirs au titre de l'organisme qu'il représente.

Les mandats des membres du conseil syndical prennent fin en même temps que les mandats au sein de l'organe qu'ils représentent.

En cas de vacances parmi les délégués pour quelque cause que ce soit, le conseil délibérant (qui avait désigné l' élu démissionnaire) pourvoit à son remplacement dans le délai d'un mois. Le remplacement

se fait dans les mêmes conditions que pour l'élection (scrutin secret à la majorité absolue). A défaut pour une assemblée d'avoir désigné ses délégués, cette entité administrative est représentée au sein de l'organe délibérant par le maire et le premier adjoint dans le cas d'une commune, par le Président ou un Vice-Président dans le cas d'un EPCI ou par toute personne habilitée. L'organe délibérant est alors réputé complet (art. L 5211-8). Les suppléants n'ont pas vocation à remplacer automatiquement le délégué titulaire : une nouvelle élection le désignant doit avoir lieu.

b – Pouvoirs du conseil syndical

Le conseil syndical exerce toutes les fonctions prévues par les textes en vigueur sur le fonctionnement des syndicats mixtes ainsi que celles prévues par les présents statuts pour la réalisation de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne.

Le Conseil syndical vote le budget et approuve les comptes.

Il propose la modification des statuts du syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article des présents statuts. Il détermine les pouvoirs qu'il délègue au bureau, conformément aux articles L.5211-10 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le conseil syndical se réunit, sur convocation du Président, en session ordinaire, au moins trois fois par an. Il peut être convoqué en session extraordinaire soit à la demande du bureau ou de la moitié au moins de ses membres.

Le conseil syndical délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui intéressent le fonctionnement et les missions du syndicat. A ce titre, le conseil peut entendre tout représentant de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'une association ou d'un organisme concerné par l'opération, ou toute personne qualifiée qu'il estime utile.

Le Conseil Syndical approuve le règlement intérieur.

c- Délibérations du conseil syndical :

Les délibérations du conseil syndical sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. Elles ne sont valables que si la moitié des membres plus une voix au moins sont présentes ou représentées. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 9 : Le Président (la Présidente)

Le président est l'organe exécutif du syndicat mixte. Il est élu parmi les membres du conseil syndical à la majorité simple. Il préside le conseil syndical et le bureau dont il convoque les membres. Il dirige les débats et contrôle les votes. Il est chargé d'assurer l'exécution des délibérations prises par le conseil syndical et le cas échéant, par le bureau.

Il signe les actes juridiques, il ordonne les dépenses et représente le syndicat en justice. Il gère le personnel. Il est assisté par un vice-président, à qui il peut déléguer une partie de ses pouvoirs dans le respect de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales.

Le Président peut inviter ou entendre, en raison de sa compétence, toute personne dont il estimera le concours nécessaire et utile au conseil syndical ou au bureau.

Article 10 : le bureau :

Le bureau est composé de cinq membres élus parmi les membres du conseil syndical.

- Un Président,
- Quatre vices – Présidents,
- Un autre membre de l'organe délibérant

Il règle les affaires courantes et prépare les réunions du conseil syndical.

Chaque membre du syndicat est au moins représenté dans le bureau. Le mandat des membres prend fin en même temps que celui des membres du conseil. Les membres du bureau sont élus à la majorité absolue.

Article 11– Dispositions financières :

a - Le Budget :

Le budget du syndicat mixte comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il est établi conformément aux dispositions de l'article L.5722-1 du code général des collectivités territoriales et il est transmis, après approbation, à l'autorité chargée du contrôle de légalité.

Le présent budget pourvoit aux dépenses destinées à la réalisation de ses objectifs.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-19 et suivants du code général des collectivités territoriales, les recettes du syndicat comprennent :

- La contribution des membres ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat ;
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- Les subventions de l'Etat, de la Région, du département et des communes ou autres organismes ou institutions
- Les produits des dons et legs ;
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;
- Le produit des emprunts.
- La régie

b – Contribution des membres du syndicat :

La contribution des membres règle les dépenses de fonctionnement. Les investissements sont couverts par des subventions spécifiques.

Elle est répartie de la manière suivante :

➤ La Région Occitanie	20%
➤ Le Département de l'Aude	20%
➤ Carcassonne agglo	20%
➤ La Commune de Carcassonne	20%
➤ Le Centre des Monuments Nationaux	20%

Concernant l'investissement sur le programme d'actions de l'OGS, des clés de répartition seront définies en fonction des fiches actions validées en CSSPP du 8 décembre 2016 - La contribution du CMN sur ces mêmes investissements se limiterait à son domaine habituel d'intervention sur le monument.

Article 12– Le Directeur :

Le directeur assure, sous l'autorité du Président, l'administration générale du syndicat mixte et l'exécution des décisions du conseil syndical et du bureau.

Il prépare les programmes d'activités annuels ainsi que les propositions budgétaires que le Président présente au conseil syndical ou au bureau.

Il assure, sous l'autorité du Président, le fonctionnement du syndicat mixte et la gestion du personnel.

Il peut recevoir du Président délégation de signature dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est nommé et révoqué par le Président du syndicat mixte, après consultation du bureau.

Article 12– Le comptable :

Les fonctions de receveur du syndicat mixte sont confiées au trésorier Carcassonne agglomération.

Article 13– Adhésion –Retrait :

Conformément au code général des collectivités territoriales, des communes, des établissements de coopération intercommunale ou toutes autres personnes morales de droit public peuvent être admis à faire partie du syndicat mixte, après un vote favorable à la majorité simple des suffrages exprimés du conseil syndical suite à leur candidature.

Les structures nouvellement admises deviennent membres avec voix délibérative.

La procédure de retrait est organisée par l'article L. 5211-19 et les procédures dérogatoires L.5212-29 et L.5212.30 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le retrait requiert l'accord de l'organe délibérant du syndicat ainsi que celui des membres exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement et dans les hypothèses suivantes :

Lorsqu'un changement de réglementation rendra la participation d'un membre sans objet

Lorsqu'il estimera que des dispositions statutaires portant sur les modalités de sa représentation au Conseil Syndical, aux compétences exercées par le Syndicat ou à la contribution des membres aux dépenses du Syndicat compromettent de manière essentielle son intérêt à participer à l'objet syndical, il peut en demander la modification ;

Article 14 – Modification des statuts du syndicat mixte :

Les statuts peuvent être modifiés :

1- Sur demande du conseil syndical exprimé par un vote favorable de la majorité simple des suffrages exprimés, dans les cas suivants :

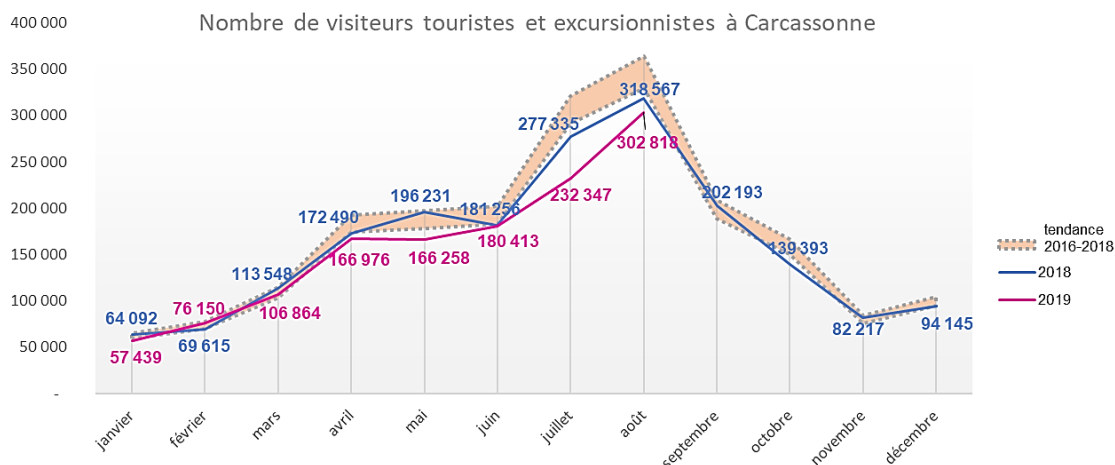
- Adhésion de nouveaux membres,
- Contribution financière, représentativité des membres,
- Fonctionnement du bureau ou des organes d'exécution, dénomination et siège du syndicat mixte,

2 – A l'initiative du conseil syndical statuant à la majorité simple et après accord des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes selon les règles de majorité qualifiée prévues à l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales pour l'exercice de compétences nouvelles.

Article 15 – Dissolution du syndicat mixte :

Le syndicat mixte ne peut être dissous que dans l'un des cas énumérés à l'article L.5721-7 du code général des collectivités territoriales et selon les modalités précisées dans cet article. En cas de dissolution du syndicat mixte, le conseil syndical procèdera à l'analyse détaillée de la situation financière et patrimoniale du syndicat mixte au moment de la dissolution (actif, passif, droit et obligations) et procèdera à la dévolution des biens du syndicat mixte, selon les règles applicables aux établissements publics administratifs, sous réserve des droits des tiers.

Chiffres clés sur la période : août 2019



	2017	2018	2019
janvier	61 812	64 092	57 439
février	80 428	69 615	76 150
mars	98 919	113 548	106 864
avril	222 898	172 490	166 976
mai	191 955	196 231	166 258
juin	205 467	181 256	180 413
juillet	359 661	277 335	232 347
août	385 781	318 567	302 818
sept.	209 090	202 193	
octobre	172 518	139 393	
nov.	77 895	82 217	
déc.	87 907	94 145	

Note de lecture : la tendance 2016-2018 est élaborée à partir de la moyenne du nombre de visiteurs sur la période avec un écart de +5% et -5%.

BILAN AOÛT 2019

Nombre total de visiteurs 302 818 visiteurs

Evolution par rapport à août 2018 - 15 749 visiteurs

Positionnement par rapport à la moyenne 2016-2018 - 44 162 visiteurs

Malgré un nombre de visiteurs supérieur à 300 000, la fréquentation du mois d'août reste en-deçà du niveau atteint en 2018 ainsi que de la moyenne calculée sur les 3 années précédentes.

Au total, 535 165 visiteurs ont été identifiés en juillet-août 2019 (soit 60 000 de moins qu'en 2018).

